

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.722.485,55 €uros
Siège social : 268, avenue du président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny 353 861 909 – SIREN 353 861 909 00052

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

The logo for SQLI GROUP features the word "sqli" in a large, lowercase, cursive script font. Below it, the word "GROUP" is written in a smaller, uppercase, sans-serif font. A horizontal line passes through the middle of the "i" in "sqli" and extends to the right, ending under the "P" in "GROUP".

sqli
GROUP

SOMMAIRE

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008	4
COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.....	33
RAPPORT DE GESTION	68
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .	115
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	119
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	123
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	139
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	142

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.722.485,55 Euros
Siège social : 268, avenue du président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny 353 861 909 – SIREN 353 861 909 00052

**DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Madame, Monsieur,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

La Plaine Saint-Denis
Le 30 avril 2009

Le Président Directeur Général
Yahya El Mir

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**SQLI**

Société anonyme à directoire au capital de 1 718 485,55 euros
Siège social : 268 avenue du Président Wilson – 93200 Saint-Denis
RCS Bobigny B 353 861 909

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008**SOMMAIRE****1 BILAN****2 COMPTE DE RESULTAT****3 TABLEAU DE FINANCEMENT****4 ANNEXE**

1 BILAN

En euros	Net au 31.12.2008	Notes	Net au 31.12.2007
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	18 908 956	1	18 947 968
Immobilisations corporelles	881 280	2	775 080
Immobilisations financières	35 535 101	3	27 073 566
ACTIF IMMOBILISE	55 325 337		46 796 612
Clients et comptes rattachés	24 043 625	4	25 932 519
Autres créances	29 491 441	5	28 339 550
Disponibilités	7 646 640	7	5 280 145
Charges constatées d'avance	1 591 317	8	1 589 260
ACTIF CIRCULANT	62 773 023		61 141 473
Ecart de conversion Actif	41 888	9	9 177
TOTAL DE L'ACTIF	118 140 248		107 947 261
PASSIF			
Capital	1 718 487		1 533 730
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 404 258		25 067 182
Réserve légale	153 373		140 949
Report à nouveau	11 373 028		5 461 758
Bénéfice (perte) de l'exercice	1 107 054		5 923 694
Provisions réglementées	234 621	11	79 169
CAPITAUX PROPRES	47 990 821	10	38 206 482
Avances conditionnées	360 000	12	360 000
AUTRES FONDS PROPRES	360 000		360 000
Provisions pour risques	243 248		228 393
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	243 248	13	228 393
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 819 020	14	16 115 038
Emprunts et dettes financières divers	9 070 166	15	5 059 784
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 871 647		7 140 631
Dettes fiscales et sociales	27 988 981	16	24 929 531
Dettes sur immobilisations	104 758	17	9 735 966
Autres dettes	4 998 969	18	888 252
Produits constatés d'avance	4 692 638	20	5 196 196
DETTES	69 546 179		69 065 398
Ecart de conversion Passif		21	86 988
TOTAL DU PASSIF	118 140 248		107 947 261

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

2 COMPTE DE RESULTAT

	31.12.2008 (12 mois)	Notes	31.12.2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires	109 304 711	22	94 409 652
Subventions d'exploitation	413 918		102 791
Reprises sur amortissements et provisions	771 019	30	148 823
Transferts de charges	284 317	33	258 644
Autres produits	2 350 383	23	2 766 456
PRODUITS D'EXPLOITATION	113 124 348		97 686 366
Autres achats et charges externes	22 867 322	24	21 411 811
Impôts et taxes	3 411 545	25	2 865 047
Salaires et traitements	50 068 141		44 755 152
Charges sociales	26 324 836		21 006 779
Dotation aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	578 584	1 et 2	490 162
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	215 350	30	195 477
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	118 360	30	60 426
Autres charges	602 192		39 908
CHARGES D'EXPLOITATION	110 186 330		90 824 761
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	2 938 018		6 861 604
Produits financiers	470 687		367 439
Charges financières	2 026 832		1 724 521
BENEFICE (PERTE) FINANCIER	(1 556 145)	26	(1 357 083)
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOT	1 381 874		5 504 522
Produits exceptionnels	537 605		454 347
Charges exceptionnelles	2 397 753		178 480
BENEFICE (PERTE) EXCEPTIONNEL	(1 860 148)	29	275 867
IMPOT SUR LES SOCIETES	(1 585 328)	31	(143 305)
BENEFICE (PERTE) NET	1 107 054		5 923 694

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

3 TABLEAU DE FINANCEMENT

En euros	31.12.2008	Notes	31.12.2007
Résultat de l'exercice	1 107 054		5 923 694
Dotations, (rep.) nettes d'amortissements et de provisions	2 249 749	30	1 249 923
(Plus) moins values nettes de cessions	(2 915)		6 242
Malis techniques de confusion		1	542 489
Avances Coface virées au compte de résultat		29	(427 380)
Capacité d'autofinancement	3 353 888		7 294 968
Variation du fonds de roulement	3 477 833		(4 580 417)
1. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	6 831 721		2 714 551
Acquisitions d'immobilisation incorporelles	(233 144)	1	(2 242 218)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(457 984)	2	(587 718)
Acquisitions d'immobilisations financières ⁱ	(9 574 106)	3	(26 017 905)
Cessions (diminution) d'immobilisations incorporelles	-	1	-
Cessions (diminution) d'immobilisations corporelles	48 271	2	-
Cessions (diminution) d'immobilisations financières	666 738	3	44 641
Investissements nets	(9 550 225)		(28 803 200)
Variation des décalages	(5 276 812)		9 406 418
2. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) INVESTISSEMENTS	(14 827 037)		(19 396 782)
Augmentation de capital	184 756	10	124 239
Augmentation des autres capitaux propres	8 356 209	10	5 486 546
Augmentation (diminution) des dettes financières	(314 359)	14	11 169 311
Variation nette des comptes courants groupe	2 081 997		(1 295 198)
3. FLUX DE FINANCEMENT	10 308 603		15 484 898
4. VARIATION DE TRESORERIE	2 313 287		(1 197 334)
5. Trésorerie nette à l'ouverture	5 153 568		6 350 902
6. TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	7 466 855		5 153 568

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

ⁱ Net des variations des actions propres

4 ANNEXE

A Activité

Créée en 1990, SQLI est le leader français des sociétés de services spécialisées dans les N.T.I.C. Les services qu'elle propose s'articulent autour de 4 métiers :

- Le conseil : gouvernance, urbanisation, MOA ; amélioration des processus et industrialisation ; nouvelles offres SAP, Business Intelligence...
- L'intégration : SQLI réalise plus de 50% de son activité sur les projets au forfait, avec engagement de résultat et garantie du respect strict des coûts et des délais reposant sur CMMI 3. Le Groupe dispose de centres de services spécialisés (Forfait, TMA, TRA, SAP, BI...).
- Les solutions : des solutions clés en main éprouvées, tirant profit des nouveaux usages du Web, permettant d'améliorer la productivité des équipes et de répondre à des problématiques fonctionnelles récurrentes.
- La Web agency : la web agency intégrée conseille les entreprises pour tirer le meilleur parti des nouveaux usages du web : e-marketing et Web 2.0, entreprise 2.0 et applications métiers, ROI web (trafic, e-commerce, e-pub...), Webmanagement...

La société est cotée à Paris sur l'eurolist, compartiment C (code : FR0004045540).

B Faits caractéristiques de l'exercice

Evolution du chiffre d'affaires et des effectifs

Le chiffre d'affaires est passé de 94 410 K€ au 31 décembre 2007 à 109 305 K€ au 31 décembre 2008. L'effectif à la fin de l'année s'établissait à 1 367 personnes contre 1 326 en décembre 2007.

Augmentations du capital

Plusieurs augmentations, principalement en rémunération de titres apportés, par exercice de bons de créateurs d'entreprises et opérations réservées aux bénéficiaires de ces bons, ont porté le capital social de 1 533 729,55 € au début de l'exercice à 1 718 485,55 € à la clôture. Corrélativement, il résulte de ces opérations, nettes de frais, des primes d'émission de 395 630,53 € et d'apport de 7 941 445,97 €.

Opérations de croissance externe

Aux termes d'un protocole signé le 19 décembre 2007, SQLI a pris une participation majoritaire de 51% dans le groupe EOZEN. SQLI prend le contrôle des 49% restant le 30 juin 2008 par apport en nature des titres des minoritaires. Cet apport évalué à 7 468 K€ a été rémunéré par l'attribution de 2 841 044 actions SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de deux fois 2 841 044 bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Le prix ferme du groupe EOZEN a été fixé à 0,7 fois son chiffre d'affaires 2007 soit 15 240 K€.

La partie variable est fonction des taux de croissance de l'EBIT et du chiffre d'affaires pour les exercices 2008 et 2009 sur le périmètre constitué au sein du groupe SQLI par CLEAR VALUE et EOZEN, les deux groupes développant leur expertise dans tous les domaines SAP. Elle est estimée au 31 décembre 2008 à 4 354 K€ dont 2 221 K€ à régler en numéraire et 2 133 K€ par émission de titres.

Conformément au protocole signé pour l'acquisition du groupe CLEAR VALUE et suite à l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, SQLI a réglé un complément de prix à certains des actionnaires cédants pour un montant de 1 million d'euros. Le versement s'est effectué en numéraire à hauteur de 22% et par émission de 288 886 actions SQLI pour le surplus.

Aucun complément de prix ne devrait être versé aux anciens actionnaires d'URBANYS compte tenu de la non atteinte des objectifs de résultats en 2008 et des prévisions d'activité pour 2009. Ce complément de prix était estimé à 500 K€ au 31 décembre 2007.

Opérations de restructuration

La société TECHMETRIX INC a été dissoute le 25 avril 2008.

La société SUDISIM a été dissoute par anticipation à effet du 1^{er} janvier 2009 sur décision de l'associé unique SQLI en date du 15 décembre 2008. Cette dissolution sans liquidation entraînera la transmission du patrimoine de la société à l'associé unique le 1^{er} janvier 2009.

Changement du mode de gouvernance

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 a décidé d'adopter pour la société, sous sa forme de société anonyme, l'organisation en Conseil d'administration en remplacement du Directoire/Conseil de surveillance.

Autres

La société subit actuellement un contrôle fiscal portant sur les exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007. Aucun redressement n'a été signifié à la société à la date d'arrêté des comptes.

C Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société SQLI a annoncé le 1^{er} avril 2009 l'acquisition de la société NAGA CONSEIL, société de services de 20 personnes qui intervient en conseil sur SAP. L'acquisition a été réalisée en numéraire avec une part ferme de 700 K€ et un complément de prix qui pourra atteindre 700 K€ selon atteinte des objectifs de croissance et d'EBIT en 2009 et 2010.

D Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France et applicables au 29 avril 2009, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 an et 3 ans, à l'exception des logiciels Vigilink/Jurilink et Image Pharma amortis sur une durée de 8 ans, égale à celle durant laquelle des avantages économiques en sont escomptés.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais inclus.

Le mali technique dégagé à l'occasion de la transmission universelle du patrimoine d'une filiale est inscrit dans les immobilisations incorporelles sur la ligne « Fonds commercial ». Le cas échéant, le mali résiduel représentatif de pertes ou « vrai » mali est comptabilisé en charges financières.

Les fonds commerciaux et mali techniques font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement et les comptabilise en charges. Ils sont constitués des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et aux dépenses de fonctionnement. Ces dépenses s'élèvent à 5 930 K€ en 2008.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes. Des biens susceptibles de faire l'objet de cet éclatement n'ont pas été identifiés.

Les amortissements sont calculés sur une base égale à leur coût d'acquisition et sur la durée de vie usuelle des immobilisations, selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- Installations générales : L sur 8 ans
- Matériel informatique : L sur 2 ans

- Matériel de bureau : L sur 5 ans
- Matériel de transport : L sur 4 ans

c. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition sont évalués et constituent un élément de ce coût d'acquisition.

Par ailleurs, en application du règlement CRC n° 200 4-06, les frais d'acquisition engagés antérieurement à 2006 constituent un élément du coût d'acquisition. A compter de 2006, ces frais sont étalés sur 5 ans par le biais de la constatation d'un amortissement dérogatoire, dont le point de départ est la date d'acquisition des titres.

Enfin, à la clôture de l'exercice, les valeurs des titres sont comparées aux valeurs d'utilité. La valeur d'utilité d'un titre est fonction de l'actif net corrigé des plus-values et moins values latentes, de l'évolution attendue des résultats et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée, égale à la différence entre la valeur d'utilité et le coût d'acquisition.

d. Autres immobilisations financières

Les prêts à 20 ans accordés par la société au titre de son obligation à l'effort de construction sont actualisés en fonction du taux à 10 ans des OAT.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Du fait de leur indisponibilité, les espèces conservées par l'intermédiaire financier constituent des créances immobilisées.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur cours d'acquisition.

e. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non recouvrement.

Le groupe externalise la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. A l'exception des créances sur les clients étrangers ou implantés dans les DOM TOM, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances ». Ce poste est intégralement mobilisable à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

Les dépenses engagées par le Groupe de 2004 à 2008 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

Enfin, une convention de comptes courants intragroupe conclue entre SQLI, société mère, et les sociétés avec lesquelles elle a directement ou indirectement des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle, règle les flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

Dans ce cadre, SQLI établit un état des comptes courants et calcule les intérêts échus sur la base du solde moyen atteint au cours des semestres civils. Les échelles d'intérêts ainsi calculées sont capitalisées au dernier jour du semestre considéré.

Le taux de rémunération des comptes courants est égal à la moyenne des taux EURIBOR 12 mois, dans les limites de déductibilité fiscale admises par les législations nationales.

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation,

une dépréciation est constatée. La société réalise en fin d'exercice les valeurs mobilières de placement qu'elle détient en portefeuille.

g. Trésorerie

Une convention de centralisation domestique de trésorerie de groupe a été conclue avec la Société Générale le 23 mai 2006. Ce service assure une centralisation sur SQLI, société pivot, de la trésorerie des sociétés participant à la convention.

A ce titre, les positions nettes journalières des comptes des sociétés participantes, débitrices et créditrices (agrégats nets), sont nivelées par le compte de la société pivot de trésorerie et les intérêts débiteurs et créditeurs calculés au jour le jour à partir de la position centralisée de la trésorerie du groupe.

Les taux d'intérêts appliqués sont les taux en vigueur sur le marché.

h. Contrats à long terme

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

i. Provisions réglementées

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation.

La société amortit sur 5 ans les frais d'acquisition des titres de participation à compter de la date d'acquisition des titres.

j. Autres fonds propres

Par suite de la dissolution de la société PROCEA en 2007, SQLI est venue aux droits d'un contrat conclu avec OSEO INNOVATION le 30 juillet 2004 au titre duquel une aide de 360 000 € pour la conception d'une plate-forme d'intégration d'applications par les processus a été versée. Le programme financé ayant abouti à un échec technique en 2008, l'aide accordée ne devrait pas faire l'objet d'un remboursement total par SQLI.

k. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

l. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Ecart de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

m. Situation fiscale de la société au regard de l'impôt sur les sociétés

SQLI est la société tête d'un groupe fiscal comprenant à la clôture les sociétés suivantes : SUDISIM, ABCIAL, LNET MULTIMEDIA, CLEAR VALUE, APPIA CONSULTING, ICONEWEB MULTIMEDIA et URBANYS.

Aux termes des conventions conclues entre les filiales intégrées et la société mère, les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés comme si elles étaient imposées séparément et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère.

La société constate la charge d'impôt exigible. Ses crédits d'impôt recherche, famille et apprentissage sont portés en diminution de la charge d'impôt.

n. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ils ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision dans les comptes.

E Compléments d'information

Les informations sont données, sauf indication contraire, en euros.

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2008
Logiciels	2 318 279	224 670	94 785	2 448 164
Fonds commerciaux	17 858 459	8 474		17 866 933
Total valeur brute	20 176 738	233 144	94 785	20 315 097
A déduire : amortissements	1 228 770	272 157	94 785	1 406 142
Valeur nette	18 947 968	(39 013)	0	18 908 955

Les malis techniques résultant en 2007 des transmissions universelles des patrimoines des sociétés ASTON, PROCEA et SYSDEO sont inscrits dans la rubrique « fonds commerciaux ». Par ailleurs, SQLI a repris de SYSDEO les éléments de fonds de commerce suivants :

- Pour 323 844 €, l'activité de formation de la société NAGORA TECHNOLOGIE et de distribution des produits VISUAL WORKS, WEBSPHERE OU WEBLOGICS, ainsi que les prestations de conseil et d'assistance afférentes à la mise en place de ces produits ;

- Pour 593 337 €, le fonds de commerce de la société OBJECTIVA SA, transmis à SYSDEO par confusion de patrimoine en date du 1^{er} janvier 2005.

Les fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2008
ASTON	8 956 600			8 956 600
PROCEA	1 438 183			1 438 183
SYSDEO	5 199 597			5 199 597
<i>Dont :</i>				
<i>Fonds commercial NAGORA TECHNOLOGIE</i>	<i>323 844</i>			<i>323 844</i>
<i>Fonds commercial OBJECTIVA</i>	<i>593 340</i>			<i>593 340</i>
INLOG	150 000			150 000
AMPHAZ	2 114 079	8 474		2 122 553
Valeur nette des fonds commerciaux	17 858 459	8 474	-	17 866 933

Des tests ont été menés sur leur valeur :

Les fonds commerciaux relatifs aux sociétés SYSDEO et ASTON ont été constatés lors de la transmission universelle de patrimoines de ces sociétés à SQLI en 2007. La fusion opérationnelle totale des activités de ces sociétés avec celle de SQLI ne permet pas de vérifier la valeur des actifs par une approche basée sur des résultats d'activité autonomes. Afin d'apprécier la valeur respective de ces fonds commerciaux, le chiffre d'affaires réalisés avec les clients apportés par ces sociétés en 2005 depuis leur acquisition par SQLI jusqu'à l'exercice 2008 a été retracé. Cette approche a permis d'apprécier le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2008 avec les clients historiques de ces sociétés et la marge

normative associée. La valeur des fonds commerciaux a été validée par l'application des multiples constatés de sociétés comparables aux chiffres d'affaires et aux marges estimées de chacune des clientèles historiques identifiées.

La valeur des fonds commerciaux relatifs à AMPHAZ, PROCEA et INLOG a été appréciée sur la base des projections de chiffre d'affaires et de marge 2009 pour les Business Unit en charge respectivement des activités de Business Intelligence, Maintien en Condition Opérationnelle et Santé. L'application des multiples constatés de sociétés comparables aux chiffres d'affaires et aux marges estimées pour chacune de ces activités permet de valider la valeur des fonds commerciaux correspondants.

Les multiples retenus sont les suivants : multiple de chiffre d'affaires : 0,48 ; multiple de marge : 4,25.

Ces tests ne conduisent pas le groupe à devoir déprécier les actifs.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2008
Installations générales & agencements	894 660	283 091		1 177 751
Matériel de transport	87 610		62 309	25 301
Matériel de bureau & informatique	1 038 553	133 853	16 218	1 156 188
Mobilier	531 833	41 038		572 871
Total valeur brute	2 552 656	457 984	78 527	2 932 111
A déduire : amortissements	1 777 575	306 427	33 171	2 050 831
Valeur nette	775 080	151 557	45 356	881 280

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2007	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2008	1 an au plus	A plus d'un an
Titres de participations	33 613 645	8 556 449	547 444	41 622 650		41 622 650
A déduire : provisions	7 533 099		47 444	7 485 655		7 485 655
Valeur nette	26 080 546	8 556 449	500 000	34 136 995	-	34 136 995
Prêts	867 373	190 409	19 769	1 038 013		1 038 013
Dépôts et cautionnements	470 099	100 757	59 460	511 396	10 000	501 396
Actions propres*	83 096	705 825	23 535	765 386	765 386	
Créances immobilisées ⁱⁱ	18 383	20 667	16 531	22 519	22 519	
Total valeur brute	1 438 951	1 017 658	119 295	2 337 314	797 905	1 539 409
A déduire : provisions	445 932	520 286	27 010	939 208	487 599	451 609
Valeur nette	993 020	497 372	92 285	1 398 106	310 306	1 087 800
Total valeur brute	35 052 596	9 574 106	666 738	43 959 964	797 905	43 162 059
A déduire provisions	7 979 031	520 286	74 454	8 424 863	487 599	7 937 264
Valeur nette	27 073 566	9 053 820	592 284	35 535 101	310 306	35 224 795

SQLI a acquis 49% du groupe EOZEN le 30 juin 2008 par apport en nature titres des minoritaires. Cet apport évalué à 7 468 K€ a été rémunéré par l'attribution de 2 841 044 actions SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de deux fois 2 841 044 bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Le complément de prix à verser dans le cadre de l'acquisition de 100% du groupe EOZEN a été réestimé au 31 décembre 2008 à 4 354 K€ dont 2 221 K€ à régler en numéraire et 2 133 K€ par émission de titres.

La valeur des titres URBANYS a été corrigée de 500 K€ suite à l'annulation de la provision du complément de prix à verser.

Les dépréciations suivantes sont constatées sur les immobilisations financières :

	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Titres de participations				
ABCIAL	7 047 607			7 047 607
ICONEWEB MULTIMEDIA	407 598			407 598
TECHMETRIX	47 444		47 444	0
SQLI ESPAGNE	30 450			30 452
Total	7 533 099		47 444	7 485 655
Prêts ⁱ	445 932	520 286	27 010	939 208
Total	7 979 031	520 286	74 454	8 424 863

ⁱ Taux des OAT à 10 ans à la clôture : 3,50% (31.12.2007 : 4,35%).

* Actions auto détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008, SQLI a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

ⁱⁱ Espèces indisponibles du contrat de liquidité

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 1 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2008			31.12.2007		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	30 119	2,759 €	83	24 901	2,720 €	68
Acquisitions de la période	417 120	2,037 €	849	69 754	2,867 €	200
Cessions à la valeur de vente	-66 707	1,747 €	-117	-64 536	2,914 €	-188
Plus ou (moins) value de cession			-50			3
Actions auto détenues au 31 décembre 2008	380 532	2,011 €	765	30 119	2,759 €	83

4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients s'élèvent à 15 204 850 € et les factures à établir à 9 262 332 €. Des dépréciations sont constatées sur les créances clients à hauteur de 423 557 €. L'échéance des créances clients est à moins d'un an.

SQLI recourt aux services d'une société d'affacturage. Les coûts de la gestion externalisée des créances clients et de leur mobilisation s'apprécient ainsi :

En milliers d'euros	2008	2007
Assurance-crédit et gestion « Clients »	207	201
Coût financier de mobilisation des créances	64	75
Total	271	276

5 AUTRES CREANCES

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs	210 695		210 695	210 695	
Personnel et comptes rattachés	10 405		10 405	10 405	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243 724		243 724	243 724	
Etat, autres collectivités					
Impôt sur les sociétés					
Crédit d'impôt recherche ¹	3 825 129	2 958 984	866 145	3 825 129	
Subventions	200 000		200 000	200 000	
TVA récupérable	920 048		920 048	920 048	
Acomptes de taxe professionnelle	22 830		22 830	22 830	
Groupe et associés ²	5 162 497	27 500	5 134 997	5 162 497	
Débiteurs divers					
Créances clients mobilisées ³	21 689 940		21 689 940	19 689 940	2 000 000
Divers ⁴	189 280	69 620	119 660	189 280	
Créances sur cessions d'immobilisations	72 996		72 996	72 996	
Total	32 547 544	3 056 104	29 491 440	30 547 544	2 000 000

¹ Le crédit d'impôt recherche de SQLI s'élève sur l'exercice à 1 779 093 € pour une créance cumulée de 2 599 413 €. La rubrique comprend également les crédits d'impôt recherche des sociétés ABCIAL pour 474 039 €, LNET MULTIMEDIA pour 241 413 € et ICONWEB MULTIMEDIA pour 8 225 € fiscalement intégrées, ainsi que ceux des sociétés ASTON pour 144 319 €, PROCEA pour 203 777 € et SYSDEO pour 153 943 € suite à la dissolution de ces sociétés. Ces actifs sont dépréciés à 100% jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale. Ils ont fait l'objet d'une demande de remboursement anticipée conformément aux dispositions de la loi de finance rectificative pour 2008.

² Le compte courant de la société SQLI Espagne (27 500 €) est intégralement déprécié. Les produits d'intérêts des comptes courants sur l'exercice, calculés au taux de 4,80 %, se montent à 175 650 €

³ La réserve de garantie constituée chez le factor s'élève à 2 000 000 €.

⁴ 39 594 € au titre de la participation de SQLI au consortium gérant le projet européen QUALEG, entièrement dépréciés.

6 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Titres de participation	7 533 099		47 444	7 485 655
Prêts effort à la construction	445 932	520 286	27 010	939 208
Clients	795 473	185 324	557 240	423 557
Crédits d'impôt recherche	1 445 176	2 003 142	489 334	2 958 984
Autres créances	183 986	30 026	116 892	97 120
Total	10 403 666	2 738 777	1 237 919	11 904 524

7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement ont été cédées le 31 décembre 2008 et rachetées le jour même. Leur coût d'acquisition correspond donc à leur valeur de marché à la clôture.

	31.12.2008	31.12.2007
Disponibilités	1 837 015	401 807
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	5 809 625	4 878 338
Trésorerie et équivalents au bilan	7 646 640	5 280 145

8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges d'avance constatées au titre des affaires sous-traitées s'élèvent à 540 033 € ; celles relatives aux locations et autres charges externes abonnées à 1 051 284 €.

9 ECARTS DE CONVERSION – ACTIF

L'écart de conversion est relatif au compte courant de la filiale SQLI CH (Suisse).

10 CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 34 369 711 actions (31.12.2007 : 30 674 591) de 0,05 € chacune, d'une seule catégorie, entièrement libérées.

Analyse de la variation

La situation nette de la société avant affectation du résultat de l'exercice a varié comme suit sur la période :

	31.12.2007	Augmentations	Affectation du résultat	Résultat de la période	31.12.2008
Capital	1 533 730	184 755			1 718 486
Prime d'émission	25 067 182	8 337 077			33 404 259
Réserve légale	140 949		12 424		153 373
Report à nouveau	5 461 758		5 911 270		11 373 028
Bénéfice (perte)	5 923 694		(5 923 694)	1 107 054	1 107 054
Provisions réglementées	79 169	155 453			234 622
Total	38 206 482	8 677 285	-	1 107 054	47 990 821

Augmentations de capital

Au cours de l'exercice, 3 695 120 actions nouvelles ont été créées :

Le 7 mai 2008, 288 886 actions ont été souscrites à 0,05 € par l'exercice des BSA émis le 25 avril 2007 dans le cadre de l'apport CLEAR VALUE. Elles constituent une part du complément de prix (780 K€) versé aux actionnaires cédants.	288 886
Le 30 juin 2008, en rémunération de l'apport de 49% des actions des sociétés EOZEN et EOZEN Belgium pour un prix de 7.468 K€, 2 841 044 actions ont été émises au prix de 2,6285 €. Ces actions sont assorties de bons donnant droit à souscrire 2 841 044 actions SQLI dans l'hypothèse où l'intégralité du complément de prix serait due aux actionnaires cédants.	2 841 044
292 254 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 25 juillet 2003, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 0,46 € par action	292 254
57 478 actions ont été souscrites par les titulaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par les Directoires des 31 octobre et 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à des augmentations de capital complémentaires à celles réalisées en décembre 2003, au prix d'exercice de 0,80 € par action	57 478
7 500 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 mars 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 1,219 € par action	7 500
19 868 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 septembre 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2004, au prix d'exercice de 1,2755 € par action	19 868
666 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à une augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005, au prix d'exercice de 2,25 € par action	666
128 549 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directeur Général Délégué le 4 décembre 2008 au prix d'exercice de 0,80 € par action	128 549
58 875 actions résultant de l'exercice de stock-options attribuées par le Conseil d'administration du 27 juillet 2001, selon une autorisation donnée par les assemblées générales des 21 mars et 6 juillet 2000, ont été émises au prix d'exercice de 2,1678 € par action	58 875
Total	3 695 120

Les statuts de la société prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2008			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 621 398	4,72%	3 242 796	8,35%
AURINVEST	1 919 167	5,58%	1 919 167	4,94%
FD5	943 637	2,75%	1 887 274	4,86%
Famille Patrick Lacarrière	392 412	1,14%	715 219	1,84%
SETHI	359 091	1,04%	718 182	1,85%
Fondation de France	220 000	0,64%	440 000	1,13%
Bruno Leysse	190 501	0,55%	376 152	0,97%
Fondateurs Eozen	2 197 488	6,39%	2 197 488	5,66%
Actionnariat salarié (PEG)	309 966	0,90%	309 966	0,80%
Autres actionnaires nominatifs	2 287 322	6,66%	3 110 601	8,01%
<i>Dont salariés</i>	516 716	1,50%	678 177	1,75%
Total des actionnaires nominatifs	10 440 982	30,38%	14 916 845	38,40%
Autocontrôle	380 532	1,11%	380 532	0,98%
Public	23 548 197	68,51%	23 548 197	60,62%
<i>Dont Alto Invest (selon déclaration AMF du 01/12/2008)</i>	1 921 705	5,59%	1 921 705	4,95%
Total	34 369 711	100,00%	38 845 574	100,00%

Instruments dilutifs

Les instruments en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2008		31.12.2007	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	-	-	955 221	247 127
	ABSA B	-	-	161 412	41 759
		-	-	1 116 633	288 886
EOZEN	BSA 1	2 841 044	405 869	-	-
	BSA 2	2 841 044	405 869	-	-
		5 682 088	811 738	-	-
BSPCE	Plan 3	-	-	202 682	202 682
BCE	Plan 4	-	-	302 254	302 254
	Plan 5	-	-	17 500	17 500
	Plan 6	1 194 806	1 194 806	1 268 009	1 268 009
		1 194 806	1 194 806	1 790 445	1 790 445
Total		6 876 894	2 006 544	2 907 078	2 079 331

Plans d'options et assimilés

Nature du plan	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2008
Options attribuées non exercées au 31.12.2006	21 964	1 769	218 104	468 403	35 000	1 559 345	2 304 585
Attributions							
Options caduques	-21 964	-1 769				-7 335	-31 068
Options exercées			-15 422	-166 149	-17 500	-291 336	-490 407
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 260 674	1 783 110
Attributions							
Options caduques			-143 807	-10 000	-10 000	-46 000	-209 807
Options exercées			-58 875	-292 254	-7 500	-19 868	-378 497
Options attribuées non exercées au 31.12.2008	-	-	-	-	-	1 194 806	1 194 806

Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration

Les assemblées générales mixtes du 30 juin 2007 et du 30 juin 2008 ont autorisé le Directoire/Conseil d'administration, pour une période de 26 mois expirant respectivement le 31 août 2009 et 31 août 2010, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite respectivement de 800 000 actions nouvelles et de 10% du capital social de SQLI à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Les actions sont accordées sans contrepartie financière.

En 2008, le Conseil d'administration a attribué gratuitement 1 098 391 actions dont 500 000 à M. Yahya El Mir, Président Directeur Général de SQLI.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions accordées avec ou sans conditions de performance			Valeur de l'action retenue en € par action (1)
				Sans	Avec	Total	
30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80.000	- (2)	80.000	2,8385
14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	31	302.234	- (2)	302.234	3,0635
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	88	531.250	56.250 (3)	587.500	2,2665
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	1	500.000	-	500.000	2,2665
25.09.2008	25.09.2010	26.09.2012	5	10.891	-	10.891	1,6270
			129	1.424.375	56.250	1.480.625	

(1) Moyenne des cours de clôture de l'action SQLI des 20 séances de bourse précédant la date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration.

(2) Levée en 2008 des conditions de performance attachées à 210.741 actions.

(3) Conditions liées au développement du centre offshore d'Oujda.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

	31.12.2008		31.12.2007	
	Nombre	Juste valeur des options (en K€)	Nombre	Juste valeur des options (en K€)
Options attribuées au 1 ^{er} janvier	382 234	967	-	
Attributions	1 098 391	1 430	382 234	967
Options caduques	-27 390	-29		
Options exercées				
Options attribuées au 31 décembre	1 453 235	2 368	382 234	967
Juste valeur pour l'exercice		1 012		89

11 PROVISIONS REGLEMENTEES

	31.12.2007	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2008
Frais d'acquisition des titres immobilisés	760 738	16 525		777 263
Amortissements dérogatoires	79 168	155 453		234 621
Frais restant à amortir	681 570			542 642

12 AUTRES FONDS PROPRES

Les avances conditionnées concernent l'aide à l'innovation accordée par OSEO Innovation en 2004 pour un montant total de 360 K€, dans le cadre d'un programme de développement. Le programme financé ayant échoué d'un point de vue technique, cette aide ne devrait pas faire l'objet de remboursements.

13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2007	Dotations	Reprises prov. utilisées	Reprises prov. non utilisées	31.12.2008
Litiges prud'homaux ⁱ	70 000	47 941		50 000	67 941
Litige fournisseurs	42 500			42 500	0
Contrôle fiscal ⁱⁱ	63 000				63 000
Situation nette TECHMETRIX Inc	116		116		0
Provisions pour risques	175 616	47 941	116	92 500	130 941
Pertes à terminaison	30 426	70 419	30 426		70 419
Pertes de change	9 177	41 888	9 177		41 888
Locaux inoccupés	13 175		13 175		0
Provisions pour charges	52 778	112 307	52 778		112 307
Total	228 394	160 248	52 894	92 500	243 248

ⁱ SQLI est atraite devant le conseil de Prud'hommes par cinq salariés et a provisionné le risque encouru selon les estimations de ses avocats.

ⁱⁱ Redressement de TVA notifié à la SA ASTON, société qui a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de SQLI en 2007. Le redressement est contesté.

14 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	31.12.2008
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2008 :	
Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€, en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, en février 2008 à hauteur de 536 K€ et en juin 2008 pour le solde soit 4 037 K€.	
Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012.	13 760
Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé.	
Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2008, le groupe respecte ces covenants et ratios.	
Un emprunt de 4,5 millions d'euros souscrit en 2005, auprès d'un pool bancaire, pour l'acquisition des titres de la société ASTON. D'une durée initial de 48 mois, il porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 2,2 points et est remboursable en 16 échéances trimestrielles de 281 K€ du 15 décembre 2005 au 15 décembre 2009. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2008 à :	1 150
Par suite de la dissolution par transmission universelle du patrimoine de la société ASTON au profit de SQLI, il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.	
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimestrialités de 83 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2008 à :	685
Il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.	
Concours bancaires courants	164
Intérêts courus non échus	60
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	15 819

Variations sur l'exercice et intérêts afférents :

Valeur d'origine	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008	Intérêts 2008
4 500 000	2 280 753		1 130 376	1 150 377	146 230
1 300 000	1 000 894		315 743	685 151	36 897
17 200 000	12 627 000	4 573 000	3 440 000	13 760 000	900 637
250 000	20 833		20 833	0	1 021
Total	15 929 480	4 573 000	4 906 952	15 595 528	1 084 785

Les intérêts courus non échus sur les emprunts bancaires s'élèvent à 43 706 € (2007 : 58 981).

Echéances :

Valeur d'origine	31/12/2008	Moins d'1 an	Plus d'1 an à moins de 5 ans
4 500 000,00	1 150 377	1 150 377	-
1 300 000,00	685 151	333 306	351 845
17 200 000,00	13 760 000	3 440 000	10 320 000
Total	15 595 528	4 923 683	10 671 845

Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par les lignes de crédit accordées en 2005 et 2007 :

L'emprunt à moyen terme de 4,5 M€ souscrit par SQLI en octobre 2005 comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de non atteinte des ratios suivants :

- Dettes Financières Nettes / EBE < 1 sur toute la durée du crédit (base consolidée).
- Free Cash-Flow / service de la dette > 1.
- CAF > 2 M€.

- Dette Moyen et Long Terme / Fonds Propres et Quasi Fonds Propres < 1.

L'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ souscrit par SQLI en 2007 est garanti par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers qui sont présentés ci-dessous.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8
31/12/2009	1	1	0,5
31/12/2010	1	1	0,5
31/12/2011	1	1	0,5
31/12/2012	1	1	0,5

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par SQLI.

Concours bancaires courants

Ils s'élèvent à 164 012 € (intérêts courus non échus : 15 773 €).

15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Il s'agit principalement des comptes courants vis-à-vis de sociétés du groupe. Les intérêts pris en charges sur la période s'élèvent à 154 857 €.

16 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	8 847 492	8 847 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 191 947	9 191 947		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée, IS	9 449 139	9 449 139		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	500 403	500 403		
Total	27 988 981	27 988 981		

17 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31.12.2008
Fournisseurs d'immobilisations	104 758
Soit au total	104 758

18 AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31.12.2008
Complément de prix EOZEN calculé en fonction des taux de croissance de l'EBIT et du chiffre d'affaires des groupes EOZEN et CLEAR VALUE pour les exercices 2008 et 2009 : 2 221 K€ sont à régler en numéraire et 2 133 K€ par émission de titres. Le complément de prix relatif à 2008 (2 177 K€) sera réglé en 2009.	4 354 397
Remises arrière clients	464 955
Indemnités de licenciement	85 909
Trop perçus des tiers	72 745
Cotisation ADESATT	10 963
Jetons de présence	10 000
Soit au total	4 998 969

19 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES

	31.12.2007	Variations	31.12.2008
Intérêts courus non échus	76 657	(17 178)	59 479
Fournisseurs et comptes rattachés	1 287 003	(389 468)	897 535
Dettes sociales :			
Provision pour droits à congés payés ⁱ	5 182 888	665 110	5 847 998
RTT et prime de vacances ⁱ	273 895	28 529	302 424
Primes et commissions variables ⁱ	1 543 785	98 252	1 642 037
Autres charges de personnel	126 266	25 817	152 083
Taxe sur les handicapés	339 288	2 159	341 447
FPC, TA, effort à la construction ⁱⁱ	782 062	165 741	947 803
Dettes fiscales :			
TVTS	30 410	2 830	33 240
Contribution de solidarité	151 728	30 028	181 756
Taxe professionnelle	220 165	(59 255)	160 910
Taxes foncières	22 500	102 000	124 500
Jetons de présence	28 000	(18 000)	10 000
Total	10 064 647	636 565	10 701 212

ⁱ Charges sociales incluses

ⁱⁱ Pour la part versée sous forme de subvention (1/9)

20 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit des prestations facturées d'avance, dont 4 184 585 € au titre des projets au forfait.

21 ECARTS DE CONVERSION - PASSIF

Aucun gain latent n'a été constaté au 31 décembre 2008.

22 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	France	Union européenne	Hors union européenne	31/12/2008	31/12/2007
Projets	97 778	455	531	98 764	87 260
Formation	3 952	86	46	4 084	3 285
Conseil	5 383			5 383	3 226
Maintenance	1 073			1 072	638
Total	108 186	541	577	109 304	94 409

23 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent principalement aux refacturations à destination des filiales en application des conventions de groupe : prix de transfert, facturation des services centraux, contrats de licences de technologie et de marque signés avec SQLI SUISSE.

24 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux éléments en sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2008	2007
Matières non stockées	352	352
Sous-traitance	10 614	10 988
Redevances de crédits baux	6	72
Locations et charges locatives	5002	3 968
Locations gérance ⁱⁱⁱ	168	615
Entretien et réparations	547	342
Primes d'assurances	372	286
Personnel extérieur à l'entreprise	187	201
Honoraires	1 328	1 110
Publicité, relations extérieures	564	331
Déplacements, missions et réceptions	2 443	1 836
Frais postaux et de télécommunications	778	586
Services bancaires	116	372
Autres	390	353
Total	22 867	21 412

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 183 054 € (2007 : 165 047 €).

25 IMPOTS ET TAXES

Les principaux éléments en sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2008	2007
Taxe d'apprentissage	409	297
Formation professionnelle continue	729	520
Taxe professionnelle	1 345	1 165
Taxes foncières	188	164
Taxes sur les véhicules de tourisme	136	117
Contribution sociale de solidarité	182	143
Contributions handicapés	339	339
Autres	83	120
Total	3 411	2 865

26 RESULTAT FINANCIER

	31/12/2008	31/12/2007
Produits financiers		
Intérêts sur comptes courants	175 650	178 883
Swap de taux	64 469	28 503
Produits de cessions de VMP	103 883	151 316
Gains de change	1 659	83
Reprises de provisions	122 960	8 654
Autres produits	2 066	
Total	470 687	367 439
Charges financières		
Intérêts d'emprunts	1 084 785	444 993
Intérêts sur comptes courants	154 857	128 560
Intérêts sur financement factor	64 457	74 893
Différences de change	12 923	9 047
Malis de confusion		542 489
Pertes sur cessions de VMP	50 781	4 460
Pertes TECHMETRIX	86 657	
Divers	10 198	3 920
Dotations aux provisions ⁱⁱ	562 174	516 160
Total	2 026 832	1 724 521
Résultat financier	(1 556 145)	(1 357 083)

ⁱⁱ Dont sur actions propres détenues 487 599 € et actualisations des prêts relatifs à l'effort à la construction 32 687 €.

27 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

SQLI est peu exposée au risque de change car la société réalise l'essentiel de son activité en France et facture ses prestations en euros. Ses positions en devises aux cours de clôture sont les suivantes :

	USD	CHF	CAD
Actifs	4 871	-	-
Passifs	-	(1 328 701)	(46 313)
Positions nettes avant gestion	4 871	(1 328 701)	(46 313)
Positions hors bilan	-	-	-
Positions nettes après gestion	4 871	(1 328 701)	(46 313)

28 EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Règles de couvertures en matière de risque de taux

La société a contracté en 2005 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 4,5 millions d'euros. La société a opté pour un collar c'est-à-dire la combinaison d'un cap et d'un floor. Le cap doit protéger la société d'une variation du taux via la fixation d'un taux plafond ; à l'inverse, le floor fixe un taux plancher.

De plus en 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2008, sont les suivantes :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,2 M €			Ligne de crédit de 4,5 M €
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007	07/11/2005
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS		
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%	EURIBOR 12 MOIS Minimum : 2,15% Maximum : 3,08%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :				
2008	3 360	4 160	6 240	1 150
2009	2 520	3 120	4 680	
2010	1 680	2 080	3 120	
2011	840	1 040	1 560	

29 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2008	31/12/2007
Produits exceptionnels		
Avances Coface		427 380
Reprises sur amortissements dérogatoires ⁱ		26 967
Reprises de provision crédit impôt recherche	489 334	
Cessions immobilisations corporelles	48 271	
Total	537 605	454 347
Charges exceptionnelles		
VNC des immobilisations cédées	45 356	6 242
Dotations aux amortissements dérogatoires ⁱ	155 453	93 287
Dotations aux provisions ⁱⁱ	2 003 142	78 855
Divers	193 802	96
Total	2 397 753	178 480
Résultat exceptionnel	(1 860 148)	275 867

ⁱ Amortissement des frais d'acquisition immobilisés des titres de participation

ⁱⁱ Dépréciation du crédit d'impôt recherche

30 VENTILATION DES DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

	Dotations	Reprises
Litiges	47 941	92 500
Clients	185 324	557 240
Autres créances	30 025	77 678
Pertes à terminaison	70 419	30 426
Restructuration		13 175
Exploitation	333 709	771 019
Titres TECHMETRIX INC		39 213
Situation nette négative TECHMETRIX INC		47 444
Actions propres	487 599	
Prêts effort à la construction	32 687	27 010
Pertes de change	41 888	9 293
Financier	562 174	122 960
Amortissements dérogatoires	155 452	
Crédit d'impôt recherche	2 003 142	489 334
Exceptionnel	2 158 594	489 334
Total	3 054 477	1 383 313

31 IMPOT SUR LES SOCIETES

La situation fiscale pour l'exercice 2008 des sociétés membre du groupe fiscal intégré est la suivante :

	Résultat fiscal	Crédit d'impôt recherche	Autres crédits d'impôts
SQLI (tête de groupe)	472 367	1 779 093	47 849
SUDISIM	95 987		
ABCIAL	-		
LNET MULTIMEDIA	-	94 378	686
CLEAR VALUE SAS	(31 512)		
APPIA CONSULTING	-		
ICONEWEB MULTIMEDIA	(50 042)	8 225	4 400
URBANYS	132 032		
Total groupe fiscal	618 832	1 881 696	52 935

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 381 874	322 896	1 058 978
Résultat exceptionnel	(1 860 148)	(115 094)	(1 745 054)
Crédits d'impôt de l'exercice	-	(1 793 130)	1 793 130
Résultat comptable	(478 274)	(1 585 328)	1 107 054

32 VARIATION DE LA SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2007		Variations		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Amortissements dérogatoires		79 169		155 453		234 621
II. Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante :						
Charges à payer N	164 986		210 232	164 986	210 232	
Ecart conversion actif		9 177	9 177	41 888		41 888
Ecart conversion Passif	86 988			86 988		
Total	251 974	88 346	219 409	449 315	210 232	276 509
III. Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Moins values à long terme	2 499 460				2 499 460	
	2 499 460				2 499 460	

33 TRANSFERT DE CHARGES

Nature des transferts	Montants
Avantages en nature	166 251
Indemnités d'assurance	34 901
Ristourne fournisseurs	7 354
Indemnités d'occupation	48 895
Indemnités de participation à des travaux	26 916
Total	284 317

34 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Eléments concernant les entreprises liées et les participations		
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	41 622 650	-
Clients	1 811 279	-
Avances en comptes courants	5 162 497	-
Fournisseurs	1 105 390	-
Dettes de comptes courants	9 035 300	-
Produits financiers de participation	175 650	-
Charges financières	154 857	-

35 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Rémunérations brutes	Charges sociales	2008	Rémunérations brutes	Charges sociales	2007
Avantages à court terme (1)	731	292	1 023	629	260	889
Avantages postérieurs à l'emploi	24	11	35			
Paiements en actions	604	17	621	41		41
Jetons de présence	51		51	28		28
Total	1 410	320	1 730	698	260	958

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

36 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société, dans le cadre de ses activités, est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Les principaux engagements hors bilan sont listés ci-après.

Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI futures à émettre, ou si l'apport ne se réalisait pas pour le 30 juin 2008 par une garantie à première demande.

Les actionnaires du groupe ICONWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€ augmenté de l'éventuel complément de prix. Aucune contre garantie n'a été accordée par les cédants, à l'exception de la possibilité pour SQLI de retenir tout ou partie du ou des compléments de prix.

Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires vendeurs du groupe ALCYONIX ont accordé à SQLI, jusqu'au 30 octobre 2009^{iv} une garantie d'actif et de passif solidaire, au delà d'un seuil de déclenchement et de franchise de 20 K€ et limitée à 300 K€. A titre de garantie de cet engagement, une fraction du prix d'acquisition, soit la somme de 149 K€ a été séquestrée auprès de l'Ordre des Avocats de Paris.

^{iv} Sauf en matière fiscale, parafiscale, douanière ou sociale ou le délai est égal au délai de prescription augmenté d'un mois.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre des lignes de crédit de 17,2 et 4,5 millions d'euros accordées par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neulize OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONWEB MULTIMEDIA,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

Dans le cadre de la ligne de crédit de 1,3 million d'euros accordée par BNP Paribas et Société Générale, SQLI a nanti, à leur profit le fonds de commerce d'INLOG.

Autres engagements

En conformité avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA ») qui oblige désormais à soumettre les rémunérations, indemnités et avantages accordées aux anciens dirigeants de société cotée à raison de leur départ à une condition de performance individuelle, appréciée au regard des performances de la société, le conseil d'administration a pris la décision suivante à l'unanimité au cours du Conseil d'Administration du 30 juin 2008 :

En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

En contrepartie, Monsieur Yahya El Mir a souscrit à un engagement de non concurrence d'une durée de cinq ans limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et limité aux activités de la société et plus généralement du Groupe SQLI.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000 € ; ce montant s'il était perçu serait affecté au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire de 17,2 millions d'euros souscrit.

Lignes de crédit confirmées et non utilisées

SQLI dispose, au 31 décembre 2008, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque OBC,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la BNP.

37 CREDITS BAUX

Les matériels informatiques sont amortis en mode linéaire sur une durée de 5 ans et les matériels de transport en mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Immobilisations en crédit bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	461 055	53 939	421 262	39 793
Matériel de transport	35 120	3 509	35 120	0
Totaux	496 175	57 448	456 382	39 793

Engagements de crédit bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer ^y				Prix d'achat résiduel ^{vi}
	De l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De plus 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total à payer	
Matériel informatique	5 272	284 062	-	-	-	-	-
Matériel de transport	3 390	35 357	-	-	-	-	-
Totaux	8 662	319 419	-	-	-	-	-

Les matériels informatiques pris en crédit bail ont tous fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2008 ; tous les véhicules ont été restitués.

38 EFFECTIF MOYEN

Catégories	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	1 257	1 083
Agents de maîtrise, techniciens	65	41
Stagiaires	36	20
Apprentis	25	12
Total	1 383	1 156

39 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite.

L'engagement est calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2004-2006 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge sur la base des taux constatés sur le groupe en 2008 : de 6,2% (de 20 à 30 ans), à 4,3% (de 31 à 40 ans), 2,9% (de 41 à 50 ans), 1,8% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4,80% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2008 sur le groupe : 12,40% (20-24 ans), 23,95% (25-29 ans), 25,09% (30-34 ans), 28,51% (35-39 ans), 22,22% (40-44 ans) ; puis : 5% (45-49 ans), 4% (50-52 ans), 3% (53-55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

L'engagement est évalué à la clôture 263 K€, charges sociales incluses.

40 DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Le nombre d'heures correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice s'élève à 73 444 (2007 : 54 235).

^y Y compris part variable et en cas d'exercice de la promesse unilatérale de vente

^{vi} En cas d'exercice de la promesse unilatérale de vente

41 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	%	Capital (i)	Capitaux propres autres que le capital social (i)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette					
Filiales										
(détenues à plus de 50%)										
France										
SUDISIM	99,95	182 939	391 824	233 088	233 088				38 849	
ABCIAL	99,63	37 000	390 354	7 237 949	190 341				223 804	
LNET	100,00	14 620	(484 966)	200 006	200 006	654 734			98 711	
MULTIMEDIA CLEAR VALUE SAS	100,00	85 928	3 197 049	7 405 608	7 405 608				(31 512)	
CLEAR VALUE FRANCE SAS	100,00	38 120	2 107 189						668 310	Détenue par Clear Vision Int.
APPIA CONSULTING SAS	100,00	37 000	116 478						70 191	Détenue par Clear Value sas
ALCYONIX FRANCE	100,00	30 000	75 725	152 769	152 769	40 181			(68 496)	
ICONEWEB MULTIMEDIA	100,00	278 184	16 687	3 155 861	2 748 264	230 341			(53 361)	
URBANYS	100,00	44 450	666 010	2 129 323	2 129 323				78 070	
EASYLINK	100,00	7 500	13 287						(1 095)	Détenue par Urbanys
EOZEN FRANCE	100,00	38 500	216 815			825 687			144 214	Détenue par Eozen sa
Total I		794 241	6 706 452	20 514 604	13 059 399	1 750 943			1 167 685	
Etranger										
SQLI SUISSE (CHF)	99,80	67 340	4 518 748	62 871	62 871				860 740	
SQLI MAROC (DH)	99,87	44 334	352 354	27 827	27 827	1 318 310			136 796	
CLEAR VISION INTERNATIONAL	100,00	93 000	598 676						84 203	Détenue par Clear Value sas

€							
ALCYONIX INC. (CAD)	100,00	59	(200 566)	1 175 847	1 175 847	524 682	(157 022)
ICONEWEB MAROC (DH)	100,00	17 734	(12 078)			41 776	26 742 Détenue par Iconeweb
EOZEN BELGIUM €	100,00	62 500	2 320 486	9 509 304	9 509 304		798 208
EOZEN SA €	100,00	124 000	2 580 552	10 301 746	10 301 746		266 174
EOZEN SINGAPORE (SGD)	100,00	4 990	(192 327)				(219 661) Détenue par Eozen Sa
SQLI SL (Espagne) €	100,00	30 500	(58 000)	30 450	0	27 500	0
Total II		444 457	9 907 845	21 108 045	21 077 595	1 912 268	1 796 180
Total		1 238 698	16 614 297	41 622 649	34 136 994	3 663 211	2 963 865

(i) Les informations relatives aux filiales à l'étranger sont données en euros. Le cours du change est celui du 31 décembre.

Toutes ces sociétés hormis SQLI SL (sans activité) sont consolidées dans le groupe SQLI. La SA SQLI contrôle par ailleurs 50% du GEIE Xype-SQLI, constitué en mars 2008 avec la société anglaise Xype (pas d'activité en 2008).

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008



COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2008

SOMMAIRE

A.	BILAN CONSOLIDE	36
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	37
C.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	38
D.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	39
E.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	40
I.	ACTIVITE	40
II.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	41
	1) Cadre général	41
	2) Evolution du référentiel comptable en 2008	41
	3) Estimations et jugements	41
	4) Principe de consolidation	42
	5) Consolidation des filiales	42
	6) Méthodes de conversion des éléments en devises	42
	7) Informations sectorielles	42
	8) Immobilisations incorporelles	42
	9) Immobilisations corporelles	43
	10) Contrats de crédit bail	43
	11) Contrats de location	43
	12) Dépréciation des immobilisations	43
	13) Immobilisations financières	43
	14) Evaluation des créances et des dettes	44
	15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires	44
	16) Instruments financiers	44
	17) Instruments dérivés	44
	18) Provisions	45
	19) Facteurs de risque	45
	20) Stock Options et bons de souscription	46
	21) Plans d'épargne entreprise	46
	22) Autres produits et charges non récurrents	46
	23) Impôts sur les bénéfices	46
	24) Actions auto détenues	46
	25) Résultats par action	46
III.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	47
IV.	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	47
V.	ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION	48
VI.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT	48
	1) Ecart d'acquisition	48
	2) Immobilisations incorporelles	48
	3) Immobilisations corporelles	49
	4) Tests de dépréciation	49
	5) Actifs financiers non courants	50
	6) Créances clients et comptes rattachés	50
	7) Autres créances	51
	8) Actif d'impôts exigibles	51
	9) Trésorerie et équivalents trésorerie	52
	10) Capital	52
	11) Instruments dilutifs	53
	12) Plans d'options et assimilés	53
	13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration	54
	14) Actions SQLI auto-détenues	55
	15) Restrictions sur les capitaux propres	55
	16) Endettement financier	55
	17) Dettes sur locations capitalisées	57
	18) Analyse de la dette financière brute par échéance	57

19)	Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt.....	57
20)	Provisions	58
21)	Avantages postérieurs à l'emploi	58
22)	Impôts différés	59
23)	Autres passifs non courants.....	59
24)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	59
25)	Autres dettes.....	59
26)	Actif, Passif d'impôt exigible.....	60
27)	Taux des devises et exposition au risque de change.....	60
28)	Chiffre d'affaires.....	60
29)	Charges de personnel et effectif.....	61
30)	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	61
31)	Autres transactions avec les parties liées	61
32)	Charges externes.....	62
33)	Coût de l'endettement financier net	62
34)	Charge d'impôt.....	62
VII.	INFORMATION SECTORIELLE.....	63
1)	Contribution des groupes de sociétés.....	63
2)	Information sectorielle.....	64
VIII.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	65
1)	Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles.....	65
2)	Engagements reçus.....	65
3)	Dettes garanties par des sûretés réelles.....	65
4)	Autres engagements.....	66
5)	Lignes de crédit confirmées et non utilisées	66
6)	Litiges en cours.....	66
IX.	EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE	66
X.	INFORMATIONS PRO FORMA.....	67
XI.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	67

A. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2008	Notes	31.12.2007
Ecarts d'acquisition	44 380	1)	38 526
Immobilisations incorporelles	4 253	2)	4 313
Immobilisations corporelles	1 834	3)	1 463
Immobilisations financières	1 504	5)	1 257
Impôts différés actif	289	22)	287
ACTIFS NON COURANTS	52 260		45 846
Créances clients et comptes rattachés	34 783	6)	38 298
Autres créances et comptes de régularisation	30 014	7)	28 586
Actif d'impôt exigible	1 171	8) et 26)	463
Trésorerie et équivalents trésorerie	12 850	9)	8 701
Actifs détenus en vue d'être cédés	274	V.	0
ACTIFS COURANTS	79 092		76 048
TOTAL DE L'ACTIF	131 352		121 894
PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2008	Notes	31.12.2007
Capital	1 718	10)	1 534
Primes	34 781		26 114
Réserves consolidées	16 453		11 019
Résultat consolidé	3 152		5 303
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	56 104	C	43 970
Intérêts minoritaires	0		1 878
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	56 104	C	45 848
Dettes financières à long terme	10 790	16)	12 268
Provisions à long terme	705	20)	842
Impôts différés passif	134	22)	202
Autres passifs non courants	135	23)	150
PASSIFS NON COURANTS	11 764		13 462
Dettes financières à court terme	5 340	16)	4 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 387	24)	9 338
Autres dettes	47 826	25)	48 199
Passif d'impôt exigible	788	26)	806
Provisions à court terme	70	20)	135
Passifs détenus en vue d'être cédés	73	V.	0
PASSIFS COURANTS	63 484		62 584
TOTAL DU PASSIF	131 352		121 894

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	2008	Notes	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	157 028	28)	115 362
Autres produits de l'activité	1 234		760
Achats consommés	-975		-474
Charges de personnel	-111 372	29)	-83 708
Charges externes	-32 978	32)	-19 143
Impôts et taxes	-4 168		-3 235
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-1 204		-997
Autres produits et charges d'exploitation	-218		-76
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock options et actions gratuites)	7 348		8 489
Valorisation des stock options et actions gratuites	-1 012	29) et 13)	-161
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6 336	VII. 1)	8 328
Autres produits et charges opérationnels non courants	0		223
RESULTAT OPERATIONNEL	6 336	VII. 1)	8 551
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	135		108
Coût de l'endettement financier brut	-1 332		-566
Coût de l'endettement financier net	-1 197	33)	-458
Autres produits et charges financiers	-701	33)	-122
RESULTAT AVANT IMPOT	4 438		7 971
Charge d'impôt	-1 171	34)	-2 668
RESULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	3 267		5 303
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-115	V.	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 152		5 303
Dont :			
Part du groupe	2 827		5 303
Part des minoritaires	325		-
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,09		0,18
Nombre moyen d'actions en circulation	32 541 080		29 663 977
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,08		0,17
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	35 063 356		31 944 996

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres		
							Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/06	28 189 804	1 409	20 532	4 623	6 452	33	33 049	-	33 049
Affectation du résultat				6 452	-6 452		-		-
Augmentations de capital :									
Apports CLEAR VALUE	1 737 944	87	4 510				4 597		4 597
Complément de prix INLOG	39 607	2	92				94		94
Exercice des BCE	577 097	29	595				624		624
Plan d'épargne d'entreprise	130 139	7	282				289		289
Charges liées aux plans d'options			161				161		161
Auto contrôle			-16				-16		-16
Variation de périmètre EOZEN							-	1 878	1 878
Divers				-43			-43		-43
Frais d'augmentation de capital			-43				-43		-43
Ecart de conversion						-45	-45		-45
Résultat de l'exercice					5 303		5 303		5 303
Situation au 31/12/07	30 674 591	1 534	26 113	11 032	5 303	-12	43 970	1 878	45 848
Affectation du résultat				5 303	-5 303				-
Augmentations de capital :									
Apports EOZEN (1)	2 841 044	142	7 176				7 318		7 318
Complément de prix CLEAR VALUE	288 886	14	766				780		780
Exercice des BCE	436 641	22	307				329		329
Plan d'épargne d'entreprise	128 549	6	89				95		95
Attributions d'actions gratuites			1 012				1 012		1 012
Auto contrôle			-682				-682		-682
Variation de périmètre EOZEN				-325			-325	-1 878	-2 203
Ecart de conversion						455	455		455
Résultat de l'exercice					3 152		3 152		3 152
Situation au 31/12/08	34 369 711	1 718	34 781	16 010	3 152	443	56 104	-	56 104

(1) Augmentation du capital et de la prime d'émission de 7 468 K€ sous déduction des frais d'émission pour 150 K€.

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2008	2007
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 152	5 303
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	744	741
Charges (produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	1 012	161
(Plus) moins-values de cession	-13	-6
Coût du financement	1 332	566
Impôts sur les sociétés	1 171	2 668
Subventions virées au résultat	-	-427
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GENEREE PAR L'ACTIVITE	7 398	9 006
Variation des clients	2 519	2 601
Variation des fournisseurs	255	1 154
Variation des autres actifs et passifs courants	4 191	-12 652
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé	-2 007	-392
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES	12 356	-283
Acquisitions d'immobilisations	-2 371	-2 897
Cessions d'immobilisations	161	244
Acquisitions de participations nettes de la trésorerie acquise (2)	-12 700	-13 260
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-14 910	-15 913
Augmentations de capital	7 858	5 612
Emissions d'emprunts	4 573	12 627
Remboursements d'emprunts	-4 913	-2 020
Intérêts payés	-1 285	-507
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	6 233	15 712
VARIATION DE TRESORERIE	3 679	-484
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	8 537	9 060
Impact des différences de change	125	-39
Reclassement de trésorerie	35	-
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	12 376	8 537

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant.

(2) L'incidence des variations de périmètre correspond au coût d'acquisition des filiales entrées dans le périmètre de consolidation en 2008 (7.468 K€ hors frais pour l'acquisition de 49% du groupe EOZEN) et au règlement des sommes restant dues au titre des acquisitions 2007 (principalement 3.935 K€ pour l'acquisition de 51% du groupe EOZEN et 1.000 K€ pour le complément de prix CLEAR VALUE).

(3) Voir note VI 9) supra.

E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I ACTIVITE

SQLI est un groupe de sociétés de services informatiques qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration d'applications e-business. Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse, au Canada et au Maroc.

SQLI réalise en 2008 un chiffre d'affaires de 157 M€ en hausse de 36% par rapport à 2007 dont 11% en croissance organique. Le groupe enregistre une marge opérationnelle courante de 4%, à comparer à 7% sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort à 6,3 M€ en baisse de 24%.

Ce résultat inférieur aux objectifs est la conséquence d'un taux d'emploi de 80%, inférieur au taux normatif de 83%. La faiblesse du taux d'emploi s'explique par un contrecoup de la forte croissance des trois dernières années, une nouvelle organisation par pôles de compétence et un problème managérial en région parisienne qui ont perturbé l'organisation au cours du premier semestre. La conjoncture moins favorable constatée au second semestre n'a pas permis de redresser totalement la situation en 2008 (taux d'emploi de 78% au premier semestre et de 80% sur l'année).

Les importants succès commerciaux ont toutefois conforté la stratégie mise en œuvre : SQLI a remporté, seul ou en co-traitance, trois contrats pluriannuels majeurs (informatisation des processus de soins pour les 18 hôpitaux de la Martinique, projets de Maintien en Condition Opérationnelle pour la Marine Nationale et pour l'Armée de l'Air) pour un montant cumulé total de 55 M€, dont 28 M€ confiés à SQLI, en carnet de commande à fin 2008.

Au 31 décembre 2008, le groupe emploie 1 900 collaborateurs contre 1 786 au 31 décembre 2007. Le taux journalier moyen s'établit à 580 € en 2008 (445 € en 2007), la forte hausse s'expliquant par l'intégration de l'activité à forte valeur ajoutée EOZEN en 2008.

Après avoir acquis 51% du groupe EOZEN contre paiement en numéraire fin 2007, SQLI a pris le contrôle des 49% restants par apport en nature des titres des minoritaires le 30 juin 2008. Le résultat de l'activité EOZEN est intégré à 51% dans le résultat consolidé part du groupe au premier semestre 2008 et à 100% au second semestre.

Les capitaux propres se sont renforcés de 8,5 M€ en 2008 :

- l'apport EOZEN a conduit à l'émission de 2 841 044 actions nouvelles ;
- le complément de prix dû aux actionnaires de la société CLEAR VALUE au titre de l'apport effectué en 2007 a été payé par l'émission de 288 886 actions nouvelles ;
- 436 641 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe SQLI bénéficiaires d'options de souscription ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ;
- 128 549 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe dans le cadre du plan d'épargne de groupe.

Dans ce contexte de forte croissance et d'acquisitions, le Groupe a su conserver une structure financière solide avec un endettement financier net limité à 3,3 M€ à fin décembre 2008. SQLI peut ainsi aborder une conjoncture économique moins favorable avec sérénité.

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 a décidé d'adopter pour la société SQLI, sous sa forme de société anonyme, l'organisation en Conseil d'administration en remplacement du Directoire/Conseil de surveillance.

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2008 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 29 avril 2009, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration.

Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

2) Evolution du référentiel comptable en 2008

De nouvelles normes, amendements et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008 et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : d'application obligatoire en 2009, IFRS 8 requiert que l'information sectorielle donnée soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par les décideurs opérationnels du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le groupe présente une information sectorielle basée sur ses secteurs géographiques. Il n'a pas à ce jour finalisé l'impact potentiel de cette norme.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition de l'actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du groupe et constituera un changement de méthode comptable. En accord avec les dispositions transitoires, le groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme. En conséquence, il n'y aura pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés 2009 du groupe.
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires », IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers du groupe en 2009.
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » introduit la notion de résultat global. Le groupe n'a pas encore pris d'option de présentation pour ses états financiers consolidés 2009.
- Les amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions – conditions d'acquisitions des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisitions des droits ainsi que le traitement comptable des annulations. Ces amendements seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 et de façon rétrospective. Le groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cet amendement.
- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IAS 1 « Présentation des états financiers – instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation », d'application obligatoire de façon rétrospective en 2009, ne devraient pas avoir d'impact.
- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupement d'entreprises » applicable dans les états financiers 2010 aura probablement un impact sur les opérations du groupe. Cependant la norme s'appliquant de façon prospective, elle n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures à 2010.
- IAS 27 amendée (2008) « Etats financiers consolidés et individuels » applicable dans les états financiers 2010 aura probablement un impact sur les opérations du groupe à compter de cette date. La norme prévoit une application rétrospective sauf conditions particulières liées à des transactions ne conférant pas un changement de contrôle. A ce titre, le groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur ses comptes consolidés sur les périodes antérieures à 2010.

3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs et les provisions courantes et non courantes.

4) Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Immobilisations financières ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

a) Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

b) Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

6) Méthodes de conversion des éléments en devises

a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Réserves consolidées » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

7) Informations sectorielles

Le groupe SQLI exerce son métier d'intégrateur de systèmes dans différents pays : la France, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Maroc et le Canada.

Le premier niveau sectoriel d'information distingue deux zones pour la présentation de son activité par zone géographique : la « France » et l'« Etranger ».

Le deuxième niveau de présentation par secteur d'activité n'est pas considéré pertinent pour le groupe.

8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et progiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et des fonds commerciaux.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe, suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans. Les progiciels VIGILINK/JURILINK et IMAGE PHARMA sont amortis sur 8 ans.

Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur qui donne lieu le cas échéant à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, sont comptabilisées en charges.

9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

10) Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

11) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simple de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

12) Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

13) Immobilisations financières

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

14) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

16) Instruments financiers

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- **Emprunts**

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- **Trésorerie**

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

17) Instruments dérivés

a) Exposition au risque de change

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

b) Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro.

c) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

18) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

19) Facteurs de risque

Les risques opérationnels sont décrits dans la section I - c) du rapport de gestion. Après revue de ces risques par la société, celle-ci considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis les éléments suivants :

Fluctuation du cours de l'action

Le cours de l'action SQLI connaît une forte volatilité depuis son introduction en bourse en 2000, à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout évènement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent et/ou les variations des résultats du groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.

Faits exceptionnels et litiges

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le groupe sont provisionnés conformément à IAS 37. A la connaissance de SQLI, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

20) Stock Options et bons de souscription

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consenties à des membres salariés. Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

21) Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

22) Autres produits et charges non récurrents

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

23) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

24) Actions auto détenues

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

25) Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

III PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2008		31/12/2007	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)			Société consolidante	
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
TECHMETRIX INC	Cambridge (Etats-Unis)			Société dissoute le 25 avril 2008	
ABCIAR SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	51 %	51 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	51 %	51 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	100 %	100 %	51 %	51 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	51 %	51 %

SQLI SL Madrid, détenue à 100%, n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

Le GEIE Xype-SQLI, constitué en mars 2008 et contrôlé à 50% par chacune des deux entités SQLI SA et la société anglaise Xype n'a pas eu d'activité en 2008. Basé en France, il aura en 2009 pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux groupes afin d'offrir aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

Xype est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3D VIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que Windchill. Xype adressera le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre à l'exception d'ALCYONIX INC qui clôture au 30 avril.

IV ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Aux termes d'un protocole signé le 19 décembre 2007, SQLI a pris une participation majoritaire de 51% dans le groupe EOZEN. SQLI prend le contrôle des 49% restant le 30 juin 2008 par apport en nature des titres des minoritaires. Cet apport évalué à 7 468 K€ a été rémunéré par l'attribution de 2 841 044 actions SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de deux fois 2 841 044 bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Le prix ferme du groupe EOZEN a été fixé à 0,7 fois son chiffre d'affaires 2007 soit 15 240 K€.

La partie variable est fonction des taux de croissance de l'EBIT et du chiffre d'affaires pour les exercices 2008 et 2009 sur le périmètre constitué au sein du groupe SQLI par CLEAR VALUE et EOZEN, les deux groupes développant leur expertise dans tous les domaines SAP. Elle est estimée au 31 décembre 2008 à 4 354 K€ dont 2 221 K€ à régler en numéraire et 2 133 K€ par émission de titres.

Le groupe EOZEN a été consolidé pour la première fois dans les comptes du groupe SQLI le 31 décembre 2007. Il contribue à hauteur de 51% aux résultats du premier semestre du groupe et de 100% pour le second semestre.

V ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Le groupe a décidé de mettre fin au développement des activités SAP à Singapour et de dissoudre EOZEN Singapore en 2009. Les actifs de la société ont été évalués au 31 décembre 2008 à leur valeur liquidative (274 K€ dont 241 K€ de trésorerie) et ses dettes tiennent compte des coûts de dissolution estimés (73 K€).

VI AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros. Tous les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte des éléments correspondant à la société EOZEN Singapore, qui sera dissoute en 2009.

1) Ecart d'acquisition

	31.12.2007	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2008
SQLI (1)	15 771				15 771
EOZEN	9 389	7 417		-1 150	15 656
CLEAR VALUE	7 032		87		7 119
ICONEWEB	2 414				2 414
URBANYS	2 035			-500	1 535
ALCYONIX	1 391				1 391
LNET	494				494
TOTAL	38 526	7 417	87	-1 650	44 380

(1) L'écart d'acquisition affecté à SQLI correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés KEENVISION (96 K€) d'une part, et des sociétés ASTON (9 955 K€), SYSDEO (4 282 K€) et PROCEA (1 438 K€) qui ont fait l'objet d'une transmission de patrimoine au profit de SQLI, d'autre part.

La détermination des goodwill correspondants aux variations de périmètre est donnée dans la note 5) supra.

2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2007	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Reclassement	31.12.2008
Fonds commerciaux	3 181		9		719	3 909
Autres immobilisations incorporelles	2 793		240	-97	32	2 968
Valeurs brutes	5 974		249	-97	751	6 877
Amortissement des fonds commerciaux	-				719	719
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	1 661		308	-96	32	1 905
Valeurs nettes	4 313		-59	-1	-	4 253

Les valeurs nettes des fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
SYSDEO	917	917
INLOG	150	150
AMPHAZ	2 123	2 114
Valeurs nettes	3 190	3 181

3) Immobilisations corporelles

	31.12.2007	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2008
Autres immobilisations corporelles	4 820		1 174	-331	5 663
<i>Dont leasing :</i>	<i>569</i>		<i>35</i>	<i>-35</i>	<i>569</i>
Valeurs brutes	4 820		1 174	-331	5 663
Amortissement des autres Immobilisations corporelles	3 357		752	-280	3 829
<i>Dont Leasing :</i>	<i>411</i>		<i>102</i>	<i>-35</i>	<i>478</i>
Valeurs nettes	1 463		422	-51	1 834
<i>Dont leasing :</i>	<i>158</i>		<i>-67</i>	<i>-</i>	<i>91</i>

4) Tests de dépréciation

Des tests ont été menés sur la valeur des écarts d'acquisition :

Les tests de dépréciation ont consisté à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable des principales entités ou groupes d'entités suivants :

- SQLI,
- CLEAR VALUE et EOZEN,
- ICONEWEB,
- URBANYS,
- ALCYONIX,
- LNET MULTIMEDIA.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

	SQLI	CLEAR VALUE	EOZEN	ICONWEB	URBANYS	ALCYONIX	LNET
Date de l'évaluation	12/2008	12/2008	12/2008	12/2008	12/2008	12/2008	12/2008
Durée des projections	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Taux d'actualisation avant impôt retenu en 2008	11,83%	11,83%	11,83%	11,83%	11,83%	11,83%	11,83%
<i>(Taux d'actualisation retenu en 2007)</i>	<i>9,84%</i>	<i>11,80%</i>	<i>16,43%</i>	<i>10,54%</i>	<i>Pas de test</i>	<i>Pas de test</i>	<i>Pas de test</i>
Taux de croissance à l'infini retenu en 2008	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
<i>(Taux de croissance à l'infini retenu en 2007)</i>	<i>2,00%</i>	<i>2,50%</i>	<i>3,00 %</i>	<i>2,00%</i>	<i>Pas de test</i>	<i>Pas de test</i>	<i>Pas de test</i>

Ces tests ne conduisent pas le groupe à devoir déprécier les actifs.

5) Actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute		42	956	757	1 755
Cumul des pertes de valeur		-31	-467		-498
Valeur nette au 31.12.2007		11	489	757	1 257
Mouvements de périmètre					
Investissements			173	249	422
Cessions à la valeur de vente		-2	-28	-142	-172
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			-3		
Valeur brute		40	1 101	864	2 005
Cumul des pertes de valeur		-31	-470		-501
Valeur nette au 31.12.2008		9	631	864	1 504

Les titres de participation non cotés représentent la participation détenue dans SQLI Espagne pour 31 K€, totalement provisionnée, ainsi que des parts d'intérêts dans les banques mutuelles du groupe pour une valeur de 9 K€.

Les prêts et créances concernent les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (31.12.2008 : 3,50% ; 31.12. 2007 : 4,35%).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2008	31.12.2007
Créances clients	24 752	25 370
En-cours de production	10 832	13 426
Valeur brute	35 584	38 796
Provisions à l'ouverture	498	203
Mouvements de périmètre	-	18
Dotation	553	424
Reprise	-250	-147
Provisions à la clôture	801	498
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	801	345
<i>Provisions sur en-cours de production</i>	-	153
Valeur nette	34 783	38 298

Ainsi que mentionnés en note 15) supra, les en-cours de production correspondent aux prestations réalisées, et non encore facturées, au titre des contrats à long terme.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Toutes les créances clients ont des échéances inférieures à douze mois.

Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. Sauf exception, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances » Cf. note 7) infra. Ce poste est intégralement mobilisable, à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

La répartition des coûts supportés à ce titre sur les deux exercices passés, s'apprécie ainsi :

	2008	2007
Assurance-crédit et gestion « Clients »	245	221
Coût financier de mobilisation des créances	68	86
Total	313	307

7) Autres créances

	31.12.2008	31.12.2007
Créances sociales	330	271
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	2 103	2 032
Comptes courants	27	27
Actionnaires (exercices BCE)	-	19
Créances cédées (Réserves auprès du factor)	25 054	23 784
Charges constatées d'avance	1 912	1 694
Autres créances	684	903
Valeur brute	30 110	28 730
Provision à l'ouverture	144	107
Dotation	30	37
Reprise	-78	
Provision à la clôture	96	144
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur comptes courants</i>	27	27
<i>Provisions sur autres créances</i>	69	117
Valeur nette	30 014	28 586

8) Actif d'impôts exigibles

	31.12.2008	31.12.2007
Etat, crédit d'impôt recherche	4 015	2 329
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés	775	251
Valeur brute	4 790	2 580
Provision à l'ouverture	2 117	1 796
Dotation	2 116	413
Reprise	-614	-92
Provision à la clôture	3 619	2 117
Valeur nette	1 171	463

Les dépenses engagées par le groupe de 2004 à 2008 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision est constatée en compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2008	31.12.2007
Disponibilités	5 760	3 492
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	7 090	5 265
Instrument de couverture de taux	-	-56
Trésorerie et équivalents au bilan	12 850	8 701

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2008	31.12.2007
Trésorerie et équivalents	12 850	8 701
Trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession	241	-
Découverts bancaires	-715	-164
Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie	12 376	8 537

10) Capital

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 34 369 711 actions (31.12.2007 : 30 674 591) d'une valeur nominale de 0,05 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice, il a été créé 3 695 120 actions nouvelles :

Le 7 mai 2008, 288 886 actions ont été souscrites à 0,05 € par l'exercice des BSA émis le 25 avril 2007 dans le cadre de l'apport CLEAR VALUE. Elles constituent une part du complément de prix (780 K€) versé aux actionnaires cédants.	288 886
Le 30 juin 2008, en rémunération de l'apport de 49% des actions des sociétés EOZEN et EOZEN Belgium pour un prix de 7.468 K€, 2 841 044 actions ont été émises au prix de 2,6285 €. Ces actions sont assorties de bons donnant droit à souscrire 2 841 044 actions SQLI dans l'hypothèse où l'intégralité du complément de prix serait due aux actionnaires cédants.	2 841 044
292 254 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 25 juillet 2003, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 0,46 € par action	292 254
57 478 actions ont été souscrites par les titulaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par les Directoires des 31 octobre et 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à des augmentations de capital complémentaires à celles réalisées en décembre 2003, au prix d'exercice de 0,80 € par action	57 478
7 500 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 mars 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 1,219 € par action	7 500
19 868 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 septembre 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2004, au prix d'exercice de 1,2755 € par action	19 868
666 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à une augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005, au prix d'exercice de 2,25 € par action	666
128 549 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directeur Général Délégué le 4 décembre 2008 au prix d'exercice de 0,80 € par action	128 549
58 875 actions résultant de l'exercice de stock-options attribuées par le Conseil d'administration du 27 juillet 2001, selon une autorisation donnée par les assemblées générales des 21 mars et 6 juillet 2000, ont été émises au prix d'exercice de 2,1678 € par action	58 875
Total	3 695 120

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2008			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 621 398	4,72%	3 242 796	8,35%
AURINVEST	1 919 167	5,58%	1 919 167	4,94%
FD5	943 637	2,75%	1 887 274	4,86%
Famille Patrick Lacarrière	392 412	1,14%	715 219	1,84%
SETHI	359 091	1,04%	718 182	1,85%
Fondation de France	220 000	0,64%	440 000	1,13%
Bruno Leysse	190 501	0,55%	376 152	0,97%
Fondateurs Eozen	2 197 488	6,39%	2 197 488	5,66%
Actionnariat salarié (PEG)	309 966	0,90%	309 966	0,80%
Autres actionnaires nominatifs	2 287 322	6,66%	3 110 601	8,01%
<i>Dont salariés</i>	<i>516 716</i>	<i>1,50%</i>	<i>678 177</i>	<i>1,75%</i>
Total des actionnaires nominatifs	10 440 982	30,38%	14 916 845	38,40%
Autocontrôle	380 532	1,11%	380 532	0,98%
Public	23 548 197	68,51%	23 548 197	60,62%
<i>Dont Alto Invest (selon déclaration AMF du 01/12/2008)</i>	<i>1 921 705</i>	<i>5,59%</i>	<i>1 921 705</i>	<i>4,95%</i>
Total	34 369 711	100,00%	38 845 574	100,00%

11) Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2008		31.12.2007	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	-	-	955 221	247 127
	ABSA B	-	-	161 412	41 759
		-	-	1 116 633	288 886
EOZEN	BSA 1	2 841 044	405 869	-	-
	BSA 2	2 841 044	405 869	-	-
		5 682 088	811 738	-	-
BSPCE	Plan 3	-	-	202 682	202 682
	BCE	-	-	302 254	302 254
	Plan 5	-	-	17 500	17 500
	Plan 6	1 194 806	1 194 806	1 268 009	1 268 009
		1 194 806	1 194 806	1 790 445	1 790 445
Total	6 876 894	2 006 544	2 907 078	2 079 331	

12) Plans d'options et assimilés

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La charge globale pour SQLI s'est élevée à 1 005 K€ et s'est réparti sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007. Aucune charge concernant ces plans n'est à constater à compter de 2008.

A titre de rappel, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 ont été évalués comme suit :

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Total
Valorisation initiale	165	28	812	1 005
Charge de l'exercice 2006	27	9	246	282
Charge de l'exercice 2007	-	2	34	36
Hypothèses :				
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	0,39	1,23	1,37	
Volatilité	82,47%	82,47%	47,67%	
Taux zéro coupon	4%	4%	4%	
Prix d'exercice (en euros)	0,46	1,219	1,2755	
Durée de l'option (en années)	5	5	5	
Taux de dividende	-	-	-	
Juste valeur de l'option (en euros)	0,1875	0,63	0,5025	

Nature du plan	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2008
Options attribuées non exercées au 31.12.2006	21 964	1 769	218 104	468 403	35 000	1 559 345	2 304 585
Attributions							
Options caduques	-21 964	-1 769				-7 335	-31 068
Options exercées			-15 422	-166 149	-17 500	-291 336	-490 407
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 260 674	1 783 110
Attributions							
Options caduques			-143 807	-10 000	-10 000	-46 000	-209 807
Options exercées			-58 875	-292 254	-7 500	-19 868	-378 497
Options attribuées non exercées au 31.12.2008	-	-	-	-	-	1 194 806	1 194 806

13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration

Les assemblées générales mixtes du 30 juin 2007 et du 30 juin 2008 ont autorisé le Directoire/Conseil d'administration, pour une période de 26 mois expirant respectivement le 31 août 2009 et 31 août 2010, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite respectivement de 800 000 actions nouvelles et de 10% du capital social de SQLI à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Les actions sont accordées sans contrepartie financière.

En 2008, le Conseil d'administration a attribué gratuitement 1 098 391 actions dont 500 000 à M. Yahya El Mir, Président Directeur Général de SQLI.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions accordées avec ou sans conditions de performance			Valeur de l'action retenue en € par action (1)
				Sans	Avec	Total	
30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80.000	- (2)	80.000	2,8385
14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	31	302.234	- (2)	302.234	3,0635
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	88	531.250	56.250 (3)	587.500	2,2665
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	1	500.000	-	500.000	2,2665
25.09.2008	25.09.2010	26.09.2012	5	10.891	-	10.891	1,6270
			129	1.424.375	56.250	1.480.625	

(1) Moyenne des cours de clôture de l'action SQLI des 20 séances de bourse précédant la date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration.

(2) Levée en 2008 des conditions de performance attachées à 210.741 actions.

(3) Conditions liées au développement du centre offshore d'Oujda.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

	31.12.2008		31.12.2007	
	Nombre	Juste valeur des options (en K€)	Nombre	Juste valeur des options (en K€)
Options attribuées au 1 ^{er} janvier	382 234	967	-	-
Attributions	1 098 391	1 430	382 234	967
Options caduques	-27 390	-29		
Options exercées				
Options attribuées au 31 décembre	1 453 235	2 368	382 234	967
Juste valeur en charges de l'exercice		1 012		89

14) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008, SQLI a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 1 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2008			31.12.2007		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	30 119	2,759 €	83	24 901	2,720 €	68
Acquisitions de la période	417 120	2,037 €	849	69 754	2,867 €	200
Cessions à la valeur de vente	-66 707	1,747 €	-117	-64 536	2,914 €	-188
Plus ou (moins) value de cession			-50			3
Actions auto détenues au 31 décembre	380 532	2,011 €	765	30 119	2,759 €	83

15) Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par les lignes de crédit accordées en 2005 et 2007. Au 31 décembre 2008, tous ces ratios sont respectés Cf. note 16) infra.

16) Endettement financier

	31.12.2008	31.12.2007
Avances conditionnées	360	360
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 402	11 863
Endettement en crédit-bail	28	45
Passifs non courants	10 790	12 268
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 947	3 828
Retraitements des contrats de crédit-bail	28	35
Concours bancaires courants	204	164
Participation des salariés	35	-
Intérêts courus non échus	126	79
Passifs courants	5 340	4 106
Total de l'endettement financier brut	16 130	16 374
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-12 850	-8 701
Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)	3 280	7 673

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros. Ils concernent :

	31.12.2008
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2008 : Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€, en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, en février 2008 à hauteur de 536 K€ et en juin 2008 pour le solde soit 4 037 K€. Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2008, le groupe respecte ces covenants et ratios.	13 760
Un emprunt de 4,5 millions d'euros souscrit en 2005, auprès d'un pool bancaire, pour l'acquisition des titres de la société ASTON. D'une durée initial de 48 mois, il porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 2,2 points et est remboursable en 16 échéances trimestrielles de 70 K€ du 15 décembre 2005 au 15 décembre 2009. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2008 à : Par suite de la dissolution par transmission universelle du patrimoine de la société ASTON au profit de SQLI, il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.	1 150
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimestrialités de 45 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2008 à : Il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.	685
Autres emprunts sous déduction des frais d'émission des emprunts	-246
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	15 349

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par les lignes de crédit accordées en 2005 et 2007 :

L'emprunt à moyen terme de 4,5 M€ souscrit par SQLI en octobre 2005 comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de non atteinte des ratios suivants :

- Dettes Financières Nettes / EBE < 1 sur toute la durée du crédit (base consolidée).
- Free Cash-Flow / service de la dette > 1.
- CAF > 2 M€.
- Dette Moyen et Long Terme / Fonds Propres et Quasi Fonds Propres < 1.

L'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ souscrit par SQLI en 2007 est garanti par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers qui sont présentés ci-dessous.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8
31/12/2009	1	1	0,5
31/12/2010	1	1	0,5
31/12/2011	1	1	0,5
31/12/2012	1	1	0,5

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par SQLI.

Les avances conditionnées concernent l'aide à l'innovation accordée par OSEO Innovation en 2004 à la société PROCEA pour un montant total de 360 K€, dans le cadre d'un programme de développement. Le programme financé ayant échoué d'un point de vue technique, cette aide ne devrait pas faire l'objet de remboursements.

17) Dettes sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

	31.12.2008	31.12.2007
2008	-	36
2009	28	18
2010	20	19
2011	7	7
Valeur actualisée des loyers futurs	56	80

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail concernent, au 31 décembre 2008, exclusivement les sociétés URBANYS (45 K€) et ICONWEB (11 K€).

18) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2008	31.12.2007
Exigible à moins d'un an	5 340	4 106
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	10 790	12 268
Exigible à plus de cinq ans	-	-
Total	16 130	16 374

19) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

La société a contracté en 2005 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 4,5 millions d'euros. La société a opté pour un collar c'est-à-dire la combinaison d'un cap et d'un floor. Le cap doit protéger le groupe d'une variation du taux via la fixation d'un taux plafond ; à l'inverse, le floor fixe un taux plancher.

De plus en 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2008, sont les suivants :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,2 M €			Ligne de crédit de 4,5 M €
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007	07/11/2005
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS		EURIBOR 12 MOIS
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%	Minimum : 2,15% Maximum : 3,08%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :				
2008	3 360	4 160	6 240	1 150
2009	2 520	3 120	4 680	
2010	1 680	2 080	3 120	
2011	840	1 040	1 560	
Juste valeur des instruments au 31/12/2008	-125	-156	-234	5

En 2008, la variation de la juste valeur des instruments a généré une charge de 455 K€ (2007: 90 K€).

20) Provisions

	31.12.2007	Mouvements de Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2008
Litiges fiscaux	293			-177	-7	109
Indemnités de départ à la retraite	255		67		-4	318
Litiges prud'homaux	280		48		-50	278
Locaux inoccupés	14			-14		-
Provisions à long terme	842		115	-191	-61	705
Impôts						
Pertes à terminaison	68		70	-68	-	70
Litiges fournisseurs	67		-	-67	-	-
Autres						
Provisions à court terme	135		70	-135	-	70
Total	977		185	-326	-61	775

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 21).

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges et situations contentieuses, réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après :

SQLI et EOZEN France sont attraites devant les conseils des Prud'hommes par cinq salariés et ont provisionné le risque encouru selon les estimations de leurs avocats, soit respectivement 68 K€ et 210 K€.

La société SUDISIM a été mise en recouvrement dans le litige qui l'oppose à l'administration fiscale depuis 2002 (remise en cause des crédits d'impôt recherche 1995 et 1996 pour 176 K€) suite au jugement rendu en février 2008 par le Tribunal Administratif de Montpellier. SUDISIM a interjeté appel de ce jugement.

Une provision pour impôt de 109 K€ reste constatée suite aux contentieux fiscaux engagés par la société SUDISIM en 1993 en matière d'impôt sur les sociétés (46 K€) et par la société ASTON en matière de TVA (63 K€).

21) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2004-2006 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge sur la base des taux constatés sur le groupe en 2008 : de 6,2% (de 20 à 30 ans), à 4,3% (de 31 à 40 ans), 2,9% (de 41 à 50 ans), 1,8% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4,80% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2008 sur le groupe : 12,40% (20-24 ans), 23,95% (25-29 ans), 25,09% (30-34 ans), 28,51% (35-39 ans), 22,22% (40-44 ans) ; puis : 5% (45-49 ans), 4% (50-52 ans), 3% (53-55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

Montants reconnus au bilan

	31.12.2008	31.12.2007
Charges à payer (passif net au bilan)	-318	-255
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	-318	-255

Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2008	31.12.2007
Engagement au 1 ^{er} janvier	255	176
Variation de périmètre	-	31
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	63	48
Engagement au 31 décembre	318	255

22) Impôts différés

	31.12.2008		31.12.2007	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Provision indemnité de retraite	318	106	90	30
Déficits fiscaux	354	118	425	142
Instruments de couverture	511	170	90	30
Amortissements dérogatoires	-233	-78	-78	-26
Frais d'émission d'emprunts	-188	-63	-270	-90
Provision pour autres avantages à long terme			161	54
Provisions réglementées			-123	-41
Annulation de la provision pour dépréciation des actions propres	-487	-162		
Différences temporaires	233	78		
Autres	-56	-14	-40	-14
Impôts différés Actif (Passif) nets		155		85
Impôts différés actif		289		287
Impôts différés passif		134		202

23) Autres passifs non courants

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 3,50%, ce passif s'élève à 135 K€ (31.12.2007 : 150).

24) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2008	31.12.2007
Dettes fournisseurs	9 387	9 129
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (1)	-	209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 387	9 338

(1) Les dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations étaient incluses dans les dettes fournisseurs en 2007 et sont présentées dans les autres dettes en 2008.

25) Autres dettes

	31.12.2008	31.12.2007
Avances et acomptes reçus	1 048	984
Personnel et organismes sociaux	22 820	19 240
Etat, hors impôt sur les sociétés	12 351	11 701
Autres dettes diverses	5 243	9 725
Produits constatés d'avance	6 364	6 549
Autres dettes et comptes de régularisation	47 826	48 199

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2008
Complément de prix EOZEN exigible par moitié en avril 2009 au titre de l'exercice civil 2008 et en avril 2010 au titre de l'exercice civil 2009	4 354
Valorisation des instruments de couverture de taux	511
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	105
Indemnités de licenciement à verser	86
Trop perçu divers tiers	73
Part à moins d'un an des dettes restant dues dans le cadre du redressement judiciaire de LNET	22
Divers autres créditeurs	92
Soit au total	5 243

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées dans le cadre des contrats à long terme qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

26) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation au regard de l'impôt sur les sociétés du groupe est la suivante :

A l'actif, le groupe constate des créances totalisant 1 171 K€, provenant principalement des crédits d'impôts recherche 2004 constatés par les sociétés SQLI et ABCIAL respectivement pour 143 K€ et 212 K€ et des acomptes d'impôt sur les sociétés versés pour 775 K€.

Au passif, elle correspond aux impôts dus par les filiales de droit étranger pour 775 K€ (dont 590 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe EOZEN) et par les sociétés françaises pour 13 K€.

27) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2008	Taux du 31.12.2008	Taux moyen utilisé en 2007	Taux du 31.12.2007
CAD	1,559284	1,699800	1,468947	1,444900
SGD	2,076145	2,004000	2,063617	2,116300
USD	1,470594	1,391700	1,370640	1,472100
CHF	1,587083	1,485000	1,642674	1,654700
MAD	11,350263	11,278000	11,219413	11,343700

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CAD	SGD	CHF	MAD	31/12/2008
Ecart d'acquisition	1 391				1 391
Immobilisations corporelles	32		59	534	625
Immobilisations financières			149	95	244
Impôts différés actifs			-12		-12
Actifs non courants	A	1 423	-	196	2 248
Créances clients	48		2 576	1 029	3 653
Autres créances	5		108	245	358
Actif d'impôt exigible	88			39	127
Trésorerie et équivalents trésorerie	113		1 654	464	2 231
Actifs détenus en vue d'être cédés		274			274
Actifs courants	B	254	274	4 338	6 643
Impôts différés passif				5	5
Passifs non courants	C	-	-	5	5
Dettes fournisseurs	27		78	202	307
Autres dettes	87		1 724	634	2 445
Passif d'impôt exigible			129	21	150
Passifs détenus en vue d'être cédés		73			73
Passifs courants	D	114	73	1 931	2 975
Position nette	A+B-C-D				

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

28) Chiffre d'affaires

	2008	2007
Ingénierie	99 484	85 818
Conseil	42 498	15 225
Conception Web	10 626	10 581
Formation	4 233	3 584
Ventes de matériels	187	154
Total	157 028	115 362

29) Charges de personnel et effectif

	2008	2007
Salaires et traitements	78 748	58 562
Charges sociales	32 440	25 146
Participation des salariés	184	
Charges de personnel	111 372	83 708
Provision pour indemnité de départ à la retraite	63	48
Attribution de BCE et d'actions gratuites	1 012	161
Total	112 447	83 917
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 859	1 419
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 786	1 248
Mouvements de périmètre	-	250
Augmentation (diminution)	114	288
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 900	1 786

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés des entreprises françaises, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises par les salariés français du groupe s'élève au 31 décembre 2008 à 80 031 heures.

30) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2008	Rémunérations brutes	Charges sociales	2007
Avantages à court terme (1)	731	292	1 023	629	260	889
Avantages postérieurs à l'emploi	24	11	35			
Avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat (2)						
Paiements en actions	604	17	621	41		41
Jetons de présence	51		51	28		28
Total	1 410	320	1 730	698	260	958

(2) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

(3) Cf. hors bilan infra.

31) Autres transactions avec les parties liées

Les autres transactions avec des parties liées, conclues aux conditions du marché, sont les suivantes :

	31.12.2008			31.12.2007		
	Charges	Produits	Créances (Dettes)	Charges	Produits	Créances (Dettes)
LVCT	32	-	-38	282	-	-

Aucune autre transaction avec des parties liées, même conclues aux conditions du marché, n'est intervenue au cours de l'exercice.

32) Charges externes

	2008	2007
Sous-traitance générale	15 146	7 206
Locations et charges locatives	6 837	4 935
Entretiens et réparations	656	453
Primes d'assurance	461	207
Divers documentation	407	346
Personnel extérieur à l'entreprise	185	198
Honoraires	2 115	1 512
Publicité, relations publiques	814	383
Transport de biens	133	92
Déplacements, missions et réceptions	4 229	2 801
Frais postaux et télécommunications	1 291	842
Services bancaires	144	132
Autres services extérieurs	561	36
Total	32 978	19 143

33) Coût de l'endettement financier net

	2008	2007
Revenus des prêts et créances	64	37
Produits nets sur cessions de VMP	71	133
Instrument de couverture	-	-62
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	135	108
Charges d'intérêts	-1 264	-480
Commissions de financement affacturage	-68	-86
Coût de l'endettement financier brut	-1 332	-566
Coût de l'endettement financier net	-1 197	-458

Les autres produits et charges financiers s'analysent de la façon suivante :

	2008	2007
Différences de change	-296	-4
Actualisation des prêts et dettes à long terme	-13	-118
Instrument de couverture	-392	-
Autres produits et charges financiers	-701	-122

34) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2008	2007
Impôts différés	-98	2 101
Impôts exigibles	1 269	567
Charge (crédit) d'impôt	1 171	2 668

a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises SUDISIM, ABCIAL, LNET MULTIMEDIA, CLEAR VALUE, APPIA CONSULTING, ICONWEB MULTIMEDIA et URBANYS constituent un groupe fiscal intégré au 31 décembre 2008. Les sociétés CLEAR VALUE, APPIA CONSULTING, ICONWEB MULTIMEDIA et URBANYS ont rejoint le groupe fiscal en 2008.

b) Preuve d'impôt

	2008	2007
Résultat consolidé avant impôt	4 323	7 971
Taux d'impôt théorique	33,1/3%	33,1/3%
Charge d'impôt théorique	1 441	2 657
Effet des différences permanentes	-66	384
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	-136	-77
Effet des déficits reportables	-64	53
Effet des impôts sans base et des crédits d'impôts	-4	-316
Effet de l'intégration fiscale	-	-33
Charge d'impôt effectif	1 171	2 668
Taux d'impôt effectif	27,09%	33,47%

Le groupe SQLI bénéficie de 4.239 milliers d'euros de report déficitaire hors périmètre d'intégration fiscale qui n'ont pas donné lieu à activation d'impôt différé dont notamment ABCIAL pour 2 695 K€ et LNET MULTIMEDIA pour 717 K€. Le groupe estime en effet qu'il n'existe pas de probabilité suffisante pour que des bénéfices imposables permettent leur consommation sur les trois prochaines années.

VII INFORMATION SECTORIELLE

1) Contribution des groupes de sociétés

	2008			2007		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI (1)	108 206	2 343	837	95 596	6 105	3 752
CLEAR VALUE	6 782	1 212	846	5 102	1 639	1 141
ICONEWEB	1 655	329	331	884	-211	-185
ALCYONIX	690	-243	-205	692	218	191
LNET (2)	543	-741	-750	540	-724	-725
URBANYS	2 351	-156	-183	230	12	14
EOZEN	5 926	1 320	1 231		-	-
France	126 153	4 064	2 107	103 044	7 039	4 188
SQLI Suisse	13 290	4 426	4 083	10 163	2 777	2 681
CLEAR VISION International	699	-128	-161	873	-371	-377
SQLI Maroc (3)	896	-2 013	-2 024	828	-927	-921
ICONEWEB Maroc	-	-242	-243		-137	-142
ALCYONIX Canada	539	-442	-451	454	-40	-66
EOZEN	15 451	671	-44	-	-	-
Divers	-	-	-115	-	-13	-60
Etranger	30 875	2 272	1 045	12 318	1 289	1 115
Total	157 028	6 336	3 152	115 362	8 328	5 303

(1) Les agrégats de SQLI en 2007 combinent ceux des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA avant leur transmission universelle de patrimoine et ceux de ABCIAL et SUDISIM, qui ont conclu un contrat de location gérance avec SQLI.

(2) Les agrégats de LNET en 2007 agrègent ceux des sociétés LNET et IROKO avant la transmission universelle du patrimoine de cette dernière au profit de LNET.

(3) Les agrégats de SQLI Maroc en 2007 combinent ceux des sociétés LNET Maroc et SQLI Maroc.

Les informations de chiffres d'affaires et résultats sont obtenues après élimination de tous les éléments intra-groupe. Les chiffres 2007 ont été retraités suivant cette méthode.

2) Information sectorielle

COMPTE DE RESULTAT	2008			2007		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Chiffre d'affaires total	128 269	32 790	161 059	104 143	16 504	120 647
Elimination du chiffre d'affaires inter zones	-2 116	-1 915	-4 031	-1 101	-4 184	-5 285
Chiffre d'affaires sur clients externes	126 153	30 875	157 028	103 042	12 320	115 362
Dotations nettes aux amortissements	-767	-212	-979	-692	-116	-808
Dotations nettes aux provisions	-63	-162	-262	-262	73	-189
Résultat opérationnel courant	4 064	2 272	6 336	7 039	1 289	8 328
Autres produits et charges non récurrents	-	-	-	223	-	223
Résultat opérationnel	4 064	2 272	6 336	7 262	1 289	8 551
Coût de l'endettement financier net	-1 160	-37	-1 197	-483	25	-458
Charge d'impôt	-277	-894	-1 171	-2 496	-172	-2 668
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 107	1 045	3 152	4 188	1 115	5 303

BILAN	31.12.2008			31.12.2007		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Ecart d'acquisition	27 333	17 047	44 380	27 746	10 780	38 526
Immobilisations incorporelles	4 241	12	4 253	4 312	1	4 313
Immobilisations corporelles	1 088	746	1 834	1 045	418	1 463
Immobilisations financières	1 227	277	1 504	1 052	205	1 257
Actifs immobilisés A	33 889	18 082	51 971	34 155	11 404	45 559
Créances clients	25 964	8 819	34 783	28 731	9 567	38 298
Autres créances	29 153	861	30 014	27 775	811	28 586
Actif d'impôt exigible	551	620	1 171	372	91	463
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	274	274	-	-	-
Créances B	55 668	10 574	66 242	56 878	10 469	67 347
Provision à long terme	705	-	705	842	-	842
Autres passifs non courants	135	-	135	150	-	150
Passifs non courants hors endettement C	840	-	840	992	-	992
Dettes fournisseurs	7 299	2 088	9 387	7 510	1 828	9 338
Autres dettes	44 051	3 775	47 826	27 906	20 293	48 199
Passif d'impôt exigible	13	775	788	472	334	806
Provisions à court terme	70	-	70	105	30	135
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	73	73	-	-	-
Passifs courants hors endettement D	51 433	6 711	58 144	35 993	22 485	58 478
Capitaux investis A+B-C-D	37 284	21 945	59 229	54 048	-612	53 436
Réconciliation du capital investi :						
Capitaux propres consolidés A			56 104			45 848
Emprunt à plus d'un an			10 790			12 268
Emprunts à moins d'un an			5 340			4 106
A déduire :						
Trésorerie et équivalents trésorerie			-12 850			-8 701
Endettement net (Trésorerie nette de l'endettement) (1) B			3 280			7 673
Impôts différés actif			289			287
Impôts différés passif			-134			-202
Impôts différés nets C			155			85
Capitaux investis A+B-C			59 229			53 436

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	2008			2007		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Capacité d'autofinancement	5 227	2 171	7 398	8 355	651	9 006
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 429	539	1 968	2 399	127	2 526

VIII ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2008	31.12.2007
Locaux	2 878	8 880	-	11 758	6 151
Matériels informatiques	1 965	2 558	-	4 523	2 951
Véhicules	1 349	1 537	-	2 886	3 490
Loyers des contrats de locations simples	6 192	12 975	-	19 167	12 592

2) Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI futures à émettre, ou si l'apport ne se réalisait pas pour le 30 juin 2008 par une garantie à première demande.

Les actionnaires du groupe ICONWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€ augmenté de l'éventuel complément de prix. Aucune contre-garantie n'a été accordée par les cédants, à l'exception de la possibilité pour SQLI de retenir tout ou partie du ou des compléments de prix.

Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires vendeurs du groupe ALCYONIX ont accordé à SQLI, jusqu'au 30 octobre 2009⁷ une garantie d'actif et de passif solidaire, au delà d'un seuil de déclenchement et de franchise de 20 K€ et limitée à 300 K€. A titre de garantie de cet engagement, une fraction du prix d'acquisition, soit la somme de 149 K€ a été séquestrée auprès de l'Ordre des Avocats de Paris.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre des lignes de crédit de 17,2 et 4,5 millions d'euros accordées par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neuflyze OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONWEB MULTIMEDIA,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

Dans le cadre de la ligne de crédit de 1,3 million d'euros accordée par BNP Paribas et Société Générale, SQLI a nanti, à leur profit le fonds de commerce d'INLOG.

⁷ Sauf en matière fiscale, parafiscale, douanière ou sociale ou le délai est égal au délai de prescription augmenté d'un mois.

4) Autres engagements

En conformité avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA ») qui oblige désormais à soumettre les rémunérations, indemnités et avantages accordées aux anciens dirigeants de société cotée à raison de leur départ à une condition de performance individuelle, appréciée au regard des performances de la société, le conseil d'administration a pris la décision suivante à l'unanimité au cours du Conseil d'Administration du 30 juin 2008 :

En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

En contrepartie, Monsieur Yahya El Mir a souscrit à un engagement de non concurrence d'une durée de cinq ans limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et limité aux activités du Groupe SQLI.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000 € ; ce montant s'il était perçu serait affecté au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire de 17,2 millions d'euros souscrit.

5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose, au 31 décembre 2008, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque OBC,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la BNP.

6) Litiges en cours

Le tribunal de première instance de Nivelles s'est déclaré incompétent pour juger l'action en dol introduite par un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA à l'encontre des actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur estime ses dommages à 1,5 M€. Sans préjuger de la décision du tribunal compétent si une nouvelle instance était introduite par le demandeur, les conséquences de ce litige seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

La cour d'appel de Paris a réformé en contredit le jugement du tribunal de commerce de Bobigny se déclarant compétent pour juger l'action introduite par les sociétés Andrino et Private Outlet à l'encontre de la société SQLI et a renvoyé l'affaire devant le tribunal de commerce de Paris. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision des dommages et intérêts demandés par les clients pour un montant de 178 K€ mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

IX EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

La société SQLI a annoncé le 1^{er} avril 2009 l'acquisition de la société NAGA CONSEIL, société de services de 20 personnes qui intervient en conseil sur SAP. L'acquisition a été réalisée en numéraire avec une part ferme de 700K€ et un complément de prix qui pourra atteindre 700K€ selon atteinte des objectifs de croissance et d'EBIT en 2009 et 2010.

X INFORMATIONS PRO FORMA

Ces informations proviennent de l'annexe sur les comptes consolidés 2007.

Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-après a pour but de fournir une information financière sur l'activité du groupe, dans l'hypothèse où les sociétés ALCYONIX France, ALCYONIX Canada, ICONEWEB France, ICONEWEB Maroc, URBANYS, EASYLINK, EOZEN Luxembourg, EOZEN Belgique, EOZEN France et EOZEN Singapour avaient été acquises le 1er janvier 2007.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2007 ni de ce que seront les performances futures. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs du groupe.

Elles sont basées sur les comptes d'exploitation des filiales pour la période ou l'exercice de douze mois arrêté au 31 décembre 2007 et tiennent compte de l'hypothèse suivante : aucune charge financière complémentaire n'a été constatée au niveau du groupe pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date réelle d'acquisition des filiales.

(en milliers d'euros)	2007 Réel	2007 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	115 362	141 348
Autres produits de l'activité	760	2 250
Achats consommés	-474	-1 226
Charges de personnel	-83 708	-97 097
Charges externes	-19 143	-30 153
Impôts et taxes	-3 235	-3 567
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-997	-1 375
Autres produits et charges d'exploitation	-76	-81
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock option et actions gratuites)	8 489	10 099
Valorisation des stock options et actions gratuites	-161	-161
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 328	9 938
Autres produits et charges opérationnels non courants	223	223
RESULTAT OPERATIONNEL	8 551	10 161
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108	154
Coût de l'endettement financier brut	-556	-673
Coût de l'endettement financier net	-458	-519
Autres produits et charges financiers	-122	-127
RESULTAT AVANT IMPOT	7 971	9 515
Charge d'impôt	-2 668	-3 365
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303	6 149
Dont :		
Part du groupe	5 303	5 791
Parts des minoritaires	-	358
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,18	0,20
Nombre moyen d'actions en circulation	29 663 977	29 663 977
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,17	0,18
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	31 944 996	31 944 996

XI HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information est donnée dans le rapport financier.

RAPPORT DE GESTION

SQLI

Société anonyme

Au capital de 1.718.485,55 €uros

Siège social : 268, avenue du président Wilson

93210 La Plaine Saint-Denis

RCS Bobigny 353 861 909

INSEE : 353 861 909 00094

RAPPORT DE GESTION 2008

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la Société et du groupe au cours de l'exercice 2008.

Le Président rend compte, dans son rapport joint au Rapport de Gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Sommaire

I.	<u>ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2008</u>	71
a)	<u>Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2008</u>	71
b)	<u>Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe</u>	71
c)	<u>Facteurs de risque</u>	74
	Risques clients	76
	Risques liés aux fournisseurs	77
	Risques liés à la concurrence	77
	Risques liés aux départs de personnes clés	77
	Risques environnementaux	80
	Litiges en cours	80
	Risques assurance	80
	Dépendance à l'égard des brevets et des licences	81
d)	<u>Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2009</u>	82
e)	<u>Perspectives</u>	82
f)	<u>Activités en matière de recherche et de développement</u>	82
II.	<u>RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI</u>	82
a)	<u>Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2008</u>	83
b)	<u>Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI</u>	83
c)	<u>Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI</u>	85
d)	<u>Filiales et participations</u>	85
e)	<u>Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du code de commerce</u>	86
III.	<u>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</u>	87
a)	<u>Changement de mode de gouvernance</u>	87
b)	<u>Composition du Conseil d'administration</u>	87
c)	<u>Fonctionnement du Conseil d'administration</u>	88
d)	<u>Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux</u>	88
IV.	<u>REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</u>	94
a)	<u>Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux</u>	94
b)	<u>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</u>	95
c)	<u>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</u>	95
	<u>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux</u>	96
d)		96
e)	<u>Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :</u>	97
f)	<u>Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux</u>	98
V.	<u>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</u>	100
a)	<u>Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2008</u>	100
b)	<u>Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI</u>	101
c)	<u>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)</u>	102
VI.	<u>INFORMATIONS SOCIALES</u>	104

a)	<u>Effectifs</u>	104
b)	<u>Organisation du travail</u>	104
c)	<u>Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle</u>	105
d)	<u>Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs</u>	105
e)	<u>Conditions d'hygiène et de sécurité</u>	106
f)	<u>Formation</u>	106
g)	<u>Emploi et insertion des travailleurs handicapés</u>	106
h)	<u>Œuvres sociales</u>	106
i)	<u>Importance de la sous-traitance</u>	106
j)	<u>Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional</u>	106
k)	<u>Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail</u>	106
l)	<u>Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</u>	106
m)	<u>Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales</u>	107
n)	<u>Renseignements relatifs à la participation des salariés</u>	107
VII.	<u>RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS</u>	109
a)	<u>Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008</u>	109
b)	<u>Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008, détaillées par objectif</u>	109
c)	<u>Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Directoire à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009</u>	110

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2008

a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2008

Le groupe SQLI a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 157,0 M€, en hausse de 36,1 % sur un an. La croissance organique ressort à 11 %, le solde provenant de l'intégration en année pleine des 5 acquisitions réalisées en 2007. Pour accompagner cette croissance, supérieure à celle du marché, les effectifs (y compris stagiaires) sont passés, en un an, de 1 830 à 1 936 collaborateurs malgré un ralentissement volontaire des recrutements en fin d'année.

En 2008, le groupe SQLI n'est pas parvenu à optimiser son taux d'activité en raison de problèmes d'organisation et du ralentissement du marché au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'exercice, le taux d'activité ressort ainsi inférieur de 3 points à son niveau normatif, ce qui a eu un impact mécanique sur la rentabilité. Avant valorisation des stock options, le résultat opérationnel courant ressort ainsi à 7,3 M€.

Les frais financiers intègrent le coût en année pleine de la dette de 15 M€ contractée en 2007 pour financer les acquisitions ainsi que la perte latente sur couverture de changes.

Le bénéfice net ressort à 3,2 M€.

Au cours de l'année, SQLI a renforcé sa situation financière grâce à une capacité d'autofinancement de 7,4 M€ et à la réduction de 5M€ du BFR. L'endettement financier net a ainsi été ramené à 3,3 M€, fin 2008, pour des fonds propres de 56,1 M€, soit un ratio d'endettement de seulement 6 %. Cette situation n'intègre pas le crédit d'impôt recherche, évalué à 4 M€, que le groupe devrait encaisser au premier semestre 2009.

En 3 ans, SQLI a réussi l'intégration de 11 acquisitions qui ont permis de renforcer sa position de leader français dans l'e-business et de développer des Solutions Métiers (Santé, MCO,...) à forte valeur ajoutée. Cette transformation s'est traduite par une réorganisation qui a retardé l'effet bénéfique sur la rentabilité.

Les importants succès commerciaux acquis en 2008 valident toutefois cette stratégie. SQLI a remporté, seul ou en co-traitance, trois contrats pluriannuels majeurs (professionnels de santé à la Martinique, Marine Nationale et Ministère de la Défense) pour un montant cumulé total de 55 M€, dont 28 M€ confiés à SQLI.

Au cours des trois prochaines années, le groupe va poursuivre cette stratégie visant à accroître la taille des projets et la valeur ajoutée apportée en privilégiant les prestations de Conseil et d'Intégration qui offrent au client un retour rapide sur investissement. L'objectif est également de récolter les fruits, en terme de rentabilité, des efforts réalisés depuis 3 ans.

b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe

Le tableau suivant résume les chiffres clés du groupe SQLI.

	31 décembre 2008 En millier d'€	31 décembre 2007 en millier d'€
Chiffre d'affaires	157.028	115.362
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)	7.348	8.489
Valorisation des stocks options et actions gratuites	-1.012	- 161
Résultat opérationnel courant	6.336	8.328
Résultat opérationnel	6.336	8.551
Résultat net	3.267	5.303
Capital	1.718	1.534
Capitaux propres part du groupe	56.104	43.970
Dettes	75.248	76.046
Actifs non courants	52.260	45.846
Total du bilan	131.352	121.894

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation du groupe SQLI comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés listées dans le tableau ci-dessous qui résume la contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

	2008			2007		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI (1)	108 206	2 343	837	95 596	6 105	3 752
CLEAR VALUE	6 782	1 212	846	5 102	1 639	1 141
ICONEWEB	1 655	329	331	884	-211	-185
ALCYONIX	690	-243	-205	692	218	191
LNET (2)	543	-741	-750	540	-724	-725
URBANYS	2 351	-156	-183	230	12	14
EOZEN	5 926	1 320	1 231	-	-	-
France	126 153	4 064	2 107	103 044	7 039	4 188
SQLI Suisse	13 290	4 426	4 083	10 163	2 777	2 681
CLEAR VISION International	699	-128	-161	873	-371	-377
SQLI Maroc (3)	896	-2 013	-2 024	828	-927	-921
ICONEWEB Maroc	-	-242	-243	-	-137	-142
ALCYONIX Canada	539	-442	-451	454	-40	-66
EOZEN	15 451	671	-44	-	-	-
Divers	-	-	-115	-	-13	-60
Etranger	30 875	2 272	1 045	12 318	1 289	1 115
Total	157 028	6 336	3 152	115 362	8 328	5 303

La zone étranger contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 30.875 milliers d'Euros soit 24% du total et au résultat net consolidé à hauteur de 1.045 milliers d'Euros soit 33% du total.

Examen des comptes consolidés et résultats:

Actif

Au 31 décembre 2008, les actifs non courants nets s'élevaient à 52.260 milliers d'Euros contre 45.846 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.414 milliers d'Euros dont l'essentiel provient du poste écarts d'acquisition après l'acquisition du solde du groupe Eozen (49%).

L'actif courant atteint 79.092 milliers d'Euros contre 76.048 milliers d'Euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 3.044 milliers d'Euros expliquée principalement par l'évolution de la trésorerie disponible.

Passif

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 56.104 milliers d'Euros contre 43.970 milliers d'Euros au 31 décembre 2007. La variation résulte principalement de la rémunération de l'apport complémentaire des titres du groupe Eozen et du résultat de l'exercice.

Les passifs non courants s'élèvent à 11.764 milliers d'Euros contre 13.462 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent, la diminution du poste provenant principalement de la diminution des dettes financières à long terme.

Les passifs courants sont en augmentation de 900 milliers d'Euros à 63.484 milliers d'Euros contre 62.584 milliers d'Euros en 2007. Les variations principales concernent le poste dettes financières à court terme.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 157.028 milliers d'Euros contre 115.362 milliers d'Euros l'exercice précédent soit une progression de 36% (11% à périmètre comparable).

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2008 ressort bénéficiaire de 6.336 milliers d'Euros contre un bénéfice de 8.328 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2008 ressort bénéficiaire de 6.336 milliers d'Euros contre un bénéfice de 8.551 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 111.372 milliers d'Euros contre 83.708 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 33%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.859 contre 1.419 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 31%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 1.197 milliers d'Euros contre une perte de 458 milliers d'Euros au titre de 2007.

Après prise en compte :

des autres produits et charges financiers de -701 milliers d'Euros contre -122 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,
du résultat des activités arrêtées ou en cours de cession de 115 milliers d'Euros
d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1.171 milliers d'Euros contre une charge d'impôt de 2.668 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice net de 3.152 milliers d'Euros et un bénéfice net part du groupe de 2.827 milliers d'Euros contre un bénéfice de 5.303 milliers d'Euros l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 3.152 milliers d'Euros.

c) **Facteurs de risque**

Risques de liquidité

La direction de la société estime que le risque de liquidité est très limité.

La structure financière du Groupe est très saine : les capitaux propres consolidés s'élèvent à 56,1 M€, la trésorerie disponible à 12,8 M€ (hors endettement financier) et la trésorerie nette à -3,2M€ au 31 décembre 2008 (contre 45,8 M€ de capitaux propres, 8,7 M€ de trésorerie disponible et -7,7 M€ de trésorerie nette à la clôture de l'exercice 2007).

Précisons, que

- l'emprunt à moyen terme de 4,5 M€ souscrit par SQLI en octobre 2005 comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de non atteinte des ratios suivants :

- Dettes Financières Nettes / EBE < 1 sur toute la durée du crédit (base consolidée).
- Free Cash-Flow / service de la dette > 1.
- CAF > 2 M€.
- Dette Moyen et Long Terme / Fonds Propres et Quasi Fonds Propres < 1.

-l'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ souscrit par SQLI en 2007 est garanti par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers qui sont présentés ci-dessous. Au 31 décembre 2008, le groupe respecte ces covenants et ratios.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8
31/12/2009	1	1	0,5
31/12/2010	1	1	0,5
31/12/2011	1	1	0,5
31/12/2012	1	1	0,5

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.

- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par le Groupe SQLI.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier net de la société au 31 décembre 2008.

Endettement financier net 31/12/2008	En K€
A. Trésorerie	5.760
B. Instruments équivalents	7.090
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	12.850
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	358
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	4.947
H. Autres dettes financières à court terme	35
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	5.340
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	7.545
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	10.402
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	388
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	10.790
O. Endettement financier net (J+N)	-3.280

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des charges, il existe un pic de charges le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)

Risques de change

SQLI réalise une partie de son activité hors zone euro par l'intermédiaire de ses filiales en Suisse, au Maroc et au Canada.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse, au Maroc et au Canada soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 14,7M € en 2008 sur 157M € consolidés (soit 9% du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

En millier d'euros convertis au cours de clôture

au 31/12/2008	CAD	SGD	CHF	MAD
Actifs	1.677	274	4.534	2.406
Passifs	114	73	1.931	857
Position nette avant gestion	1.563	201	2.603	1.549
Positions hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	1.563	201	2.603	1.549

Risques de taux d'intérêt

La société a contracté en 2005 et en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de ses emprunts de 4,5 et 17,2 M€. Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2008.

au 31/12/2008	A moins d'un an	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	5.340	10.790	
Actifs financiers*	12.850		
Position nette avant gestion (A-P)	7.510	-10.790	
Hors bilan***	4.590	10.320	
Position nette après gestion	12.100	-470	

* : *Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..*

** : *Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.*

*** : *Titres à rémunérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et /ou la nature du taux d'intérêt*

**** : *Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables*

***** : *Y compris les actifs et dettes à taux variable.*

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2009, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

Risques du marché en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse

La société n'intervient pas sur les marchés de taux d'intérêt ni de taux de change à l'exception d'opération de couverture.

En matière de risque de variation de cours de bourse, la société n'intervient que sur ses propres titres, dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale. L'intervention de la Société a été limitée pour l'exercice 2008 (i) aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion est assurée par la société Financière d'Uzès et (ii) à l'achat de titres en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Les interventions effectuées en 2008 à ce titre sont résumées ci-après au chapitre VII.

Risques liés à l'activité

Risques clients

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle (1685 clients facturés en 2008) et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

Ainsi, en 2008, le poids des principaux clients du Groupe SQLI a été le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4% du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 16% du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 28% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage (assurance crédit, relance, contentieux) sur l'essentiel de son activité commerciale en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses). Les risques liés à la réalisation de projets au forfait sont présentés au paragraphe « Risques juridiques » ci-après.

Risques liés aux fournisseurs

- La part du 1er fournisseur dans les achats du Groupe SQLI est de 4,6%.
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 16%.
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 21,6%.

Le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SQLI réalisé avec ses sous-traitants est de 5%.

Risques liés à la concurrence

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.

La concurrence reste vive. SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles grâce à l'industrialisation de son approche du métier : avec « CMM-I » l'approche solution et l'offshore, SQLI estime ainsi disposer de sérieux avantages compétitifs. Le groupe SQLI bénéficie également, grâce à sa croissance organique forte et à ses récentes acquisitions, d'une position de plus en plus forte sur le marché des acteurs spécialisés.

Risques liés aux départs de personnes clés

La direction du Groupe estime le risque de départ de personnes clés faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient de plans d'intéressement significatif (bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ou stock-options).

Risques Technologiques

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

Le groupe SQLI a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies. Le passage du modèle client-serveur à l'Internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité que SQLI a de tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique, cette aptitude est dans la culture de l'entreprise et constitue l'un de ses points forts.

Risques liés à la politique de croissance externe

Le groupe SQLI a réalisé trois opérations de croissance externe en 2005 (LNET, ASTON et SYSDEO), deux en 2006 (PROCEA et INLOG) et cinq en 2007 (CLEAR VALUE, ALCYONIX, ICONEWEB, URBANYS et EOZEN) auxquelles s'ajoute l'acquisition du fonds de commerce d'Amphaz. Cette stratégie de croissance adoptée comporte certains risques. Bien que ces risques soient difficilement chiffrables, SQLI estime que si la rentabilité attendue n'est pas atteinte, il existe un risque maximum de dépréciation des écarts d'acquisition d'un montant de 44,4 M€ à fin 2008.

Difficulté d'intégration : Pour la direction de SQLI, il s'agit du risque principal d'autant que la politique du Groupe en la matière est un fort degré d'intégration des sociétés acquises afin de développer rapidement des synergies commerciales, techniques ou administratives. Pour chaque acquisition envisagée, la direction du Groupe s'attache donc à bien mesurer les facteurs de risques d'un échec de l'intégration avant de finaliser les opérations sans toutefois pouvoir garantir son succès. A ce jour, la direction estime ne pas rencontrer de difficultés particulières quant à l'intégration des différentes acquisitions réalisées.

Départ des hommes clefs : Lorsque les managers / actionnaires des sociétés acquises sont considérés comme clefs dans la réussite du rapprochement, ils s'engagent le cas échéant, à la demande de SQLI à rester salariés du Groupe pendant une durée de deux à trois ans post-acquisition. Cet engagement n'est toutefois pas jugé comme essentiel lorsque l'atteinte des objectifs de compléments de prix constitue à elle seule une motivation pour les managers concernés. Si SQLI est normalement couverte par les engagements souscrits par les cédants, la société ne dispose par contre d'aucun moyen juridique pour s'attacher les services des salariés. Le risque correspondant peut être alors important (dans l'absolu, SQLI pourrait perdre jusqu'à 100 % des effectifs et donc du chiffre d'affaires des sociétés acquises). A ce jour la société n'a pas enregistré de rotation des effectifs plus importante dans les sociétés acquises qu'au sein de SQLI.

Départ de collaborateurs : SQLI étant une société de service, ses collaborateurs constituent son véritable capital humain. Une grande attention est donc portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe ; l'harmonisation des conditions d'emploi est à ce titre usuellement accueillie favorablement.

La modification des lieux de travail peut également créer une difficulté. Toutefois, la majeure partie des collaborateurs travaillant dans les locaux des clients, un changement de lieu géographique de l'agence de rattachement ne modifie pas leur lieu d'emploi régulier. L'annonce du rapprochement des sociétés peut enfin créer une période d'interrogation pour certains collaborateurs qui peut entraîner une décision de quitter le Groupe dans le contexte actuel du marché.

Perte de clientèle : Le groupe SQLI, les sociétés acquises et les cibles visées interviennent essentiellement pour des clients grands comptes. Ces clients mènent depuis quelques années une politique active de référencement visant à réduire le nombre de leurs prestataires. Les acquisitions sont donc perçues positivement tant pour les clients de SQLI que par ceux des sociétés récemment acquises puisqu'elles s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation du secteur souhaitée par les grands comptes. A ce jour SQLI ne déplore pas de pertes de clients significatifs suite aux acquisitions menées.

Survenance ou découverte de litiges : Même si le groupe réalise des due diligences juridiques, fiscales, comptables et opérationnelles sur les opérations de croissance externe avant de finaliser des accords définitifs, il subsiste néanmoins une incertitude sur l'existence de litiges qui n'auraient pas été mentionnés ou traduits dans les comptes. Les accords concernant les acquisitions prévoient en conséquence les garanties d'actifs et de passifs usuelles en la matière, ainsi que la mise en place de dispositifs en garantissant le paiement en cas de mise en jeu. A la connaissance du management, il n'existe pas de litige impliquant l'une ou plusieurs des sociétés acquises sur la période 2005-2008, à l'exception d'une action sur le fondement du dol pour un préjudice allégué de 1,5M€ menée par un ancien actionnaire minoritaire du groupe Eozen à l'encontre des actionnaires cédants et apporteurs et des sociétés tête du groupe Eozen. Sans préjuger des décisions judiciaires en la matière SQLI s'estime en tout état de cause couvert par les engagements de garantie souscrits par les apporteurs cédants.

Ecart sur les résultats attendus et compléments de prix (earn out): Une clause prévoyant le versement d'un complément de prix en cas d'atteinte d'objectifs préalablement convenus est le plus souvent incluse dans les protocoles d'accord signés relatifs aux acquisitions de sociétés.

Des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge ont été convenus avec les cédants et sont estimés dans les comptes à fin décembre 2008 pour Eozen au titre de l'exercice 2009.

Risques juridiques

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Plus de la moitié de l'activité de la société est réalisée au travers de contrats au forfait avec obligation de résultat. Même si le Groupe a l'expérience de la gestion de contrat de ce type et subit rarement des dépassements, l'obligation de résultat résultant des engagements souscrits peut comporter des risques significatifs.

Afin de limiter la portée de ces engagements la société veille dans la majorité des contrats à :

- obtenir un plafonnement des pénalités contractuelles de retard,

- s'engager à réaliser des livrables conformes aux spécifications détaillées établies par ses soins sur la base des cahiers des charges préparés par les clients,
- limiter sa responsabilité au montant du contrat ou du plafond couvert par son assurance responsabilité civile.

La société SQLI SL non intégrée dans la consolidation des comptes du groupe SQLI en raison de son caractère non significatif ne porte pas d'obligation contractuelle pour le Groupe ou de risque particulier.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Risques environnementaux

SQLI n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

Litiges en cours

Le tribunal de première instance de Nivelles s'est déclaré incompétent pour juger l'action en dol introduite par un ancien actionnaire minoritaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA à l'encontre des actionnaires cédants et apporteurs et des sociétés tête du groupe Eozen. Le demandeur estime son préjudice à 1,5 M€. Sans préjuger de la décision du tribunal compétent si une nouvelle instance était introduite par le demandeur, les conséquences de ce litige seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

La cour d'appel de Paris a réformé en contredit le jugement du tribunal de commerce de Bobigny se déclarant compétent pour juger l'action introduite par les sociétés Andrino et Private Outlet à l'encontre de la société SQLI et a renvoyé l'affaire devant le tribunal de commerce de Paris. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision des dommages et intérêts demandés par les clients pour un montant de 178 K€ mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

Risques assurance

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non

couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000€; ce montant s'il était perçu serait affecté au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2009 (France)

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaire
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC civile professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	139 K€	Tout risque lors d'un déplacement professionnel
Assurance Homme clef	Agipi	11 K€	Montant garanti de 3.057.000€

Le montant total des primes d'assurances versées en 2008 est de 593K€ pour le groupe.

Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société SQLI n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

Les marques phares du Groupe (SQLI, Techmetrix, Interligo) bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

L'ensemble des marques appartiennent au groupe SQLI. Aucun élément n'appartient en direct aux dirigeants de la société ou à leur famille.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par la loi du 3 juillet 1985 sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.

d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2009

La société SQLI a annoncé le 1^{er} avril 2009 l'acquisition de la société NAGA CONSEIL, société de services de 20 personnes qui intervient en conseil sur SAP. L'acquisition a été réalisée en numéraire avec une part ferme de 700K€ et un complément de prix qui pourra atteindre 700K€ selon atteinte des objectifs de croissance et d'EBIT en 2009 et 2010.

e) Perspectives

En 3 ans, SQLI a réussi l'intégration de 11 acquisitions qui ont permis de renforcer sa position de leader français dans l'e-business et de développer des Solutions Métiers (Santé, MCO,...) à forte valeur ajoutée. Cette transformation s'est traduite par des bouleversements qui ont retardé l'effet bénéfique sur la rentabilité.

Les importants succès commerciaux acquis en 2008 valident toutefois cette stratégie. SQLI a remporté, seul ou en co-traitance, trois contrats pluriannuels majeurs (professionnels de santé à la Martinique, Marine Nationale et Ministère de la Défense) pour un montant cumulé total de 55 M€, dont 28 M€ confiés à SQLI.

Dans ce contexte de forte croissance et d'acquisitions, le Groupe a su conserver une structure financière solide avec un endettement financier net limité à 3,3 M€ à fin décembre 2008. SQLI peut ainsi aborder une conjoncture économique moins favorable avec une grande sérénité. Compte tenu des incertitudes macro-économiques, le groupe ne communique toutefois pas d'objectifs chiffrés pour les exercices à venir.

f) Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses efforts en matière de recherche et de développement en 2008 sur les principaux thèmes suivants :

- Veille technologique, recherche développement, prototypages sur les nouvelles technologies émergentes (Web 2.0, Ajax 2.0, Magento, Flex, nouveaux outils Dot.net...)
- Solution de dataroom électronique pour les secteurs immobilier et financier
- Serveur de Prescription Polymodal et Dossier Médical Personnel dans le secteur santé

Le montant du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2008 s'élève à 1,9 million d'euros qui a fait l'objet d'une provision non déductible équivalente, la consistance de cet actif n'étant pas définitivement acquise.

II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé.

a) **Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2008**

La situation et l'activité présentées pour le groupe SQLI au chapitre I a) ci-avant sont globalement identiques pour la société SQLI au correctif des données chiffrées sociales précisées ci-après.

b) **Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI**

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2008 en €	31 décembre 2007 en €
Chiffre d'affaires	109.304.711	94.409.652
Résultat d'exploitation	2.938.018	6.861.604
Résultat courant avant impôts	1.381.873	5.504.522
Résultat net	1.107.053	5.923.694
Capital	1.718.485	1.533.730
Capitaux propres	47.990.820	38.206.482
Dettes	69.546.170	69.065.398
Actif immobilisé (net)	55.325.337	46.796.612
Total du bilan	115.963.049	107.947.261
Dividende	0	0

Présentation et analyse du bilan

Actif

Au 31 décembre 2008, l'actif immobilisé net de la société s'élevait à 55.325.337Euros contre 46.796.612 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,22 % qui s'explique principalement par une augmentation du poste autres participations liée à l'apport des titres des sociétés du groupe Eozen.

L'actif circulant atteint 62.773.023 Euros contre 61.141.473 Euros au 31 décembre 2007, soit une légère augmentation de 3 % résultant :

- d'une baisse notable du poste client (-7% malgré une croissance du chiffre d'affaires organique de 11%)
- d'une progression de la trésorerie disponible (+44%)

Passif

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres s'élèvent à 47.990.820 Euros contre 38.206.482 Euros au 31 décembre 2007. La variation résulte principalement du résultat de l'exercice pour 1.107.053€ et des augmentations du capital et des primes d'émission et d'apport pour un montant total de 8.521.832€ dont l'essentiel est lié à la rémunération des apports d'actions des sociétés Eozen.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 243.248 Euros contre 228.393 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent quant à elles à 67.546.170 Euros contre 69.065.398 Euros au 31 décembre 2007, soit une baisse de 2,2 %.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 109.304.711 Euros contre 94.409.652 Euros l'exercice précédent soit une hausse de 15 %. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 113.124.348 Euros contre 97.686.365 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 110.186.329 Euros contre 90.824.761 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en bénéfice de 2.938.018 Euros contre un bénéfice de 6.861.604 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 50.068.140 Euros contre 44.755.152 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 25 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 26.324.836 Euros contre 21.006.779 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 11,8 %.

L'effectif salarié s'élève à 1300 contre 1.156 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 12 %.

Le résultat financier 2008 laisse apparaître une perte de 1.556.145 Euros contre une perte de 1.357.083 Euros au titre de 2007.

Le résultat courant avant impôts s'établit à un bénéfice de 1.381.873 Euros contre 5.504.522 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

de la perte exceptionnelle de 537.605 Euros contre un bénéfice de 275.867 Euros pour l'exercice précédent,

de l'impôt sur les sociétés de 1.585.328 Euros contre 143.305 Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 1.107.053 Euros contre un bénéfice de 5.923.694 Euros l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception des amortissements excédentaires sur les véhicules, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de

l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés du au titre de cet amortissement excédentaire s'élève à 129.070€.

c) **Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 1.107.053,94 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

-Affectation à la Réserve légale de 18.475,60 Euros, la Réserve légale étant ainsi portée à 171.848,55 Euros,

- Affectation en Report à nouveau du solde soit 1.088.578,34 Euros, le report à nouveau se trouvant ainsi porté à 12.461.606,68 Euros.

Nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

d) **Filiales et participations**

Au cours de l'exercice 2008, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société mais a porté à 100% sa participation dans le groupe Eozen avec l'apport des 49% complémentaires.

Au 31 décembre 2008, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2008		31/12/2007	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)			Société consolidante	
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
TECHMETRIX INC	Cambridge (Etats-Unis)			Société dissoute le 25 avril 2008	
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	51 %	51 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	51 %	51 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	100 %	100 %	51 %	51 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	51 %	51 %

Depuis le 31 décembre 2008 les opérations suivantes sont intervenues :

- Transfert universel de patrimoine de la société SUDISIM à SQLI avec effet au 1^{er} janvier 2009
- Acquisition de 100% du capital de la société NAGA CONSEIL dont le siège est à Paris.

e) **Conventions visées aux articles 1.225-38 et 1.225-42-1 du code de commerce**

Il vous sera demandé, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance ou le Conseil d'administration, selon le cas.

Le rapport de vos commissaires aux comptes présente également les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, comprenant le code d'octobre 2003 complété par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux.

a) Changement de mode de gouvernance

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 a décidé d'adopter pour la Société, sous sa forme de société anonyme, l'organisation en Conseil d'administration. La forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance faisait en effet peser sur la Société, et plus particulièrement ses dirigeants, des lourdeurs (multiplication des réunions, des procès verbaux et des rapports à établir) qui ne trouvaient pas de contrepartie dans le fonctionnement de la Société.

Préalablement au changement de mode de gouvernance de la Société, le Conseil de surveillance s'est réuni deux fois en 2008. Le Directoire s'est réuni régulièrement et ses principales décisions ou délibérations ont fait l'objet de procès-verbaux.

b) Composition du Conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat	Indépendance*
Administrateur Président Directeur général	Yahya El Mir	30 juin 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	
Administrateur	Jean Rouveyrol	Idem	Idem	
Administrateur	Roland Fitoussi	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Dominique Chambas	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Aurinvest représenté par Michel Demont	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Jean-David Benichou	Cooptation par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Indépendant

** La qualification d'administrateur indépendant a été débattu par le Conseil d'administration et répond aux critères du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF.*

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général de la Société, fonctions qui seront exercées par Yahya El Mir.

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité comme suit les pouvoirs accordés au Directeur Général en requérant l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition de société réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10% au chiffre d'affaires consolidé du groupe SQLI au titre du dernier exercice clos.

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a décidé de nommer, pour une durée de six exercices, Monsieur Nicolas Rebours en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité comme suit les pouvoirs accordés au Directeur Général Délégué en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur à 1.000.000€, sauf signature de marchés publics pour lesquels le Directeur Général Délégué peut engager la Société sans limitation de montant.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la cooptation de Monsieur Jean-David Benichou.

c) Fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport joint du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne précise les dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour les quelles elles l'ont été. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de réunion du 29 avril 2009.

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a adopté un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Suite au changement de mode de gouvernance de la Société, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2008 et ses décisions ou délibérations ont fait l'objet de procès-verbaux.

Le Conseil d'administration a estimé être suffisamment restreint pour que chaque membre prenne part à l'examen des comptes semestriels et annuels et veille à la fiabilité et à la qualité des informations financières, et prenne part à la détermination et au contrôle la politique de rémunération des dirigeants. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de ne pas constituer de comité d'audit et de comité de rémunération pour le moment.

Lors de sa réunion du 25 mars 2009, le Conseil d'administration à procédé à son évaluation.

d) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.

1. Anciens membres du Conseil de surveillance n'étant plus de mandataires sociaux à ce jour :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Hervé David de Beublain	Représentant permanent de FD5, au Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Directeur Général	Aurel Nextstage	25 rue Murillo 75008 Paris
	Administrateur	Zoomarket	1,3 et 5 avenue Pierre Semard 69200 Venissieux
	Président du conseil d'administration et Directeur Général (Démission au cours de l'exercice)	FDL Participations	25 rue Murillo 75008 Paris
	Membre du conseil de surveillance	Legris Industries	74 rue de Paris 35000 Rennes
	Président du Directoire	FD 5	25 rue Murillo 75008 Paris
	Représentant permanent de FD5 (Démission au cours de l'exercice)	FDA Finance	Idem
	Représentant permanent de FD5(Démission au cours de l'exercice)	FDI Investissements	Idem
	Président	FDV	Idem
	Président	FDC Holding	Idem
	Représentant permanent de FD5 (Démission au cours de l'exercice)	Newsweb	34 bis avenue Bernard Palissy 92 210 Saint Cloud
	Gérant associé	SCI White Cosmo	25 rue Murillo 75008 Paris
	Gérant associé	SCI Half White	25 rue Murillo 75008 Paris
	Associé non gérant	SCI Loussia	5 allée Maintenon 75 006 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	SEV	37 Rue d'Amsterdam 75 008 Paris
	Président du Conseil d'administration	CRP	Rue Gaston Berger 13 010 Marseille
	Membre du Comité stratégique	FREGATE	74 Rue de Paris 35 000 Rennes

M. Bernard Jacon	Membre conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant non associé	Enfants le Vesinet	31 bis allée du lac Inférieur 78 110 Le Vésinet
	Administrateur	Exclamation Europe	25 rue de Ponthieu 75008 Paris
	Gérant associé	LVCT	31 bis allée du lac Inférieur 78 110 Le Vésinet
M. Patrick Lacarrière	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	SCI Monlade	32 av Georges Mandel 75116 Paris
M. Marc Bucaille	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Administrateur	Integrated Network Solutions	1 avenue Athena Ottignies Louvain la Neuve - Belgique
	Co-Gérant	3 B	36 rue Valois 60800 Levignen
	Co-Gérant	C.C.A.C	Av, du bourg le Ra Stel D'Agay 83700 Saint-Raphael
	Gérant	Noque City	2 av, du colonel Bonnet 75016 Paris
	Gérant	Noque City	2 av, du colonel Bonnet 75016 Paris

	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
--	-----------------------------------	------	--

2. Ancien membre du Directoire n'étant plus mandataire social à ce jour :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Bruno Leysse	Membre du Directoire	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Administrateur	SQLI MAROC SA	
	Représentant SQLI (Administrateur)	SUDISIM	
	Directeur Général Unique	PROCEA(TUP au 31/10/07)	
	Administrateur	SYSDEO(TUP au 31/10/07)	
	Administrateur	URBANYS	

3. Administrateurs de la Société

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Yahya El Mir	Président du Directoire Président Directeur Général	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	Lnet MULTIMEDIA	
	Président	Sudisim	
	Gérant	Iroko.net (TUP au 01/10/07)	
	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	SYSDEO (TUP au 31/10/07)	
	Président Directeur général	SQLI MAROC SA	
	Gérant	LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)	
	Président du Conseil d'administration	ASTON (TUP au 31/10/07)	
	Président	Clear Value France SAS	
	Président	Clear Value SAS	
	Administrateur	Clear Vision International	
	Président	APPIA CONSULTING SAS	
	Président du Conseil d'administration	EOZEN SA	

	Administrateur	EOZEN Belgium	
	Président	SQLI Suisse	
	Gérant	ALCYONIX France	
	Président	ICONEWEB	
	Président du conseil d'administration et Directeur Général	URBANYS	
M.Jean Rouveyrol	Président du Conseil de Surveillance Puis Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Idem
M.Roland Fitoussi	Vice-Président du Conseil de Surveillance Puis Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président du Conseil de Surveillance	Solving International	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Solving International North America	575 Madison avenue, New York , NY 10022
	Gérant	Immobilière Fenelon	76 av de Iena 75016 Paris
	Gérant	Sté civile Albine 49	Idem
	Gérant	HIP Fenelon	Idem
	Administrateur	Bohlin & Strömberg	Eriksgatan 113 Box 6732 11 385 Stockholm SWEDEN
	Administrateur	Solving Iberica	Avenida Diagonal, 482 08 006 Barcelona
	Administrateur	Solving Spa	
M. Dominique Chambas	Membre du conseil de surveillance Puis Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	SCI Olympe	22 rue Felix Bourquelot 77160 Provins
	Gérant	Synergie Consulting	19, rue Auguste Chabrières 75015 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	Yatoo Partoo	18, rue Raymond Lefevre 94200 Ivry sur Seine
Aurinvest représenté par M. Michel Demont (Mandats de Monsieur Demont)	Mandat d'Aurinvest		
	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Mandats de Monsieur Demont		
	Président	Aurinvest SAS	

	Président	Aurinvest Capital 2	
	Président	Aurinvest Partenaires SAS	
	Président	RAREBOOKS.FR	
	Membre du Conseil de Surveillance	Zslide	
	Membre du Conseil de Surveillance	Cospirit	
	Membre du Conseil de Surveillance	Sinequa	
	Administrateur	Team Trade Groupe	
	Gérant	Demont & CO	
M. Jean-David Benichou	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	VIARELAY	152 bd Pereire 75017 paris
	Gérant	VIATELECOM	152 bd Pereire 75017 paris
	Président	UNIVERSAL TELECOM	21 bd Poissonnière 75002 paris

4. Directeur Général Délégué

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé
Nicolas Rebours		
	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA
	Président	Abcial
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Trésorier et secrétaire	TechMetric US (Liquidation en cours d'exercice)
	Président du conseil de surveillance	PROCEA(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	URBANYS
	Administrateur	Clear Vision International
	Vice Président du Conseil de Surveillance	CLEAR VALUE SA S(Démission Transformation en SAS en cours d'exercice)
	Administrateur	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI	

IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-après sont présentées conformément à la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008.

Elles sont conformes aux exigences du Code de commerce concernant les informations à donner dans le rapport de gestion, au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux d'octobre 2008.

a) Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
M. Yahya El Mir Président du Directoire du 01/01/08 au 30/06/08 Président Directeur Général du 30/06/08 au 31/12/08		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	236.814	325.031
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau d</i>)		712.143
TOTAL	236.814	1.037.174
	Exercice N-1	Exercice N
M. Nicolas Rebours Membre du Directoire du 01/01/08 au 30/06/08 Directeur Général Délégué du 30/06/08 au 31/12/08		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	188.501	256.299
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	188.501	256.299
	Exercice N-1	Exercice N
M. Bruno Leysene Membre du Directoire du 01/01/08 au 30/06/08		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	192.018	207.948
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	192.018	207.948

b) **Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Yahya El Mir Président du Directoire du 01/01/08 au 30/06/08 Président Directeur Général du 30/06/08 au 31/12/08	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	159.996		206.598	
rémunération variable	70.000		50.000	
rémunération exceptionnelle			60.000	
jetons de présence				
avantages en nature : voiture, Assurance GSC	6.818		8.433	
TOTAL	236.814		325.031	

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Nicolas Rebours Membre du Directoire du 01/01/08 au 30/06/08 Directeur Général Délégué du 30/06/08 au 31/12/08	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	134.880		138.749	
rémunération variable	50.000		75.000	
rémunération exceptionnelle			40.000	
jetons de présence				
avantages en nature voiture	2.273		2551	
TOTAL	188.501		256.299	

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Bruno Leysse Membre du Directoire du 01/01/08 au 30/06/08	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	135.996		137.356	
rémunération variable	50.000		35.000	
rémunération exceptionnelle			30.000	
jetons de présence				
avantages en nature voiture, assurance GSC	6022		5.592	
TOTAL	192.018		207.948	

c) **Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
M. Jean Rouveyrol		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (contrat de travail)	11.990	12.131
M. Roland Fitoussi		
Jetons de présence	4.000	7.000
M. Dominique Chambas		
Jetons de présence	4.000	12.000
Aurinvest représenté par M. Michel Demont		
Jetons de présence	0	0
M. Jean-David Benichou		
Jetons de présence	0	0
Fd5 représenté par M. Hervé de Beublain		
Jetons de présence	6.000	5.000
Marc Bucaille		
Jetons de présence	4.000	5.000
Patrick Lacarrière		
Jetons de présence	4.000	6.000
Bernard Jacon		
Jetons de présence	6.000	6.000
TOTAL	39.990	53.131

d) **Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux**

Actions gratuites sans conditions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Yahya El Mir	30.06.2008	500.000	712.143	30.06.2010	30.06.2012	sans
TOTAL		500.000	712.143			

La rémunération actuelle de Monsieur Yahya EL MIR a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juin 2008 au cours de laquelle il a décidé de nommer Monsieur Yahya EL MIR aux fonctions de Président Directeur Général. Préalablement à cette réunion, Monsieur Jean Rouveyrol, alors Président du Conseil de surveillance de la Société, a conduit une réflexion avec les personnes dont la nomination en qualité d'administrateur était soumise à l'Assemblée Générale, sur la rémunération de Monsieur Yahya El Mir et les conséquences de son éventuel départ du groupe SQLI.

Sur la base de cette concertation, le Conseil d'administration, à l'unanimité a attribué gratuitement à Monsieur Yahya EL MIR 500.000 actions de la Société, non soumises à des conditions de performance ; En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a en outre décidé que Monsieur Yahya El Mir sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Sans revenir sur les décisions et engagements pris par la Société avant la publication des dites recommandations, détaillés ci-dessus, il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et se mettra en conformité avec elles au fur et à mesure qu'il aura à prendre des décisions concernant la rémunération des dirigeants.

e) **Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :**

Le Conseil d'administration de SQLI a pris la décision suivante, à l'unanimité, au cours de sa réunion du 30 juin 2008 :

En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

L'indemnité, si elle est due, sera versée par la Société à Monsieur Yahya El Mir en une fois et dans les 30 jours de la réunion du Conseil d'administration constatant le respect des conditions prévues. Cette réunion devra avoir lieu dans les 10 jours de la cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI ou dans les 10 jours de la date d'arrêté des comptes du dernier exercice clos si cette date est postérieure, aux fins de constater le respect des conditions prévues et décider en conséquence le versement de l'indemnité de départ.

La présente décision du Conseil a été publiée sur le site internet de la Société conformément aux articles L.225-42-1 alinéa 3 et R.225-34-1 alinéa 1 du Code de commerce.

Par ailleurs, afin de protéger les intérêts légitimes de la Société et du Groupe SQLI, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 30 juin 2008, a souhaité limiter la possibilité pour Monsieur El Mir de faire concurrence à la Société et au Groupe SQLI. Monsieur Yahya El Mira accepté de souscrire à un engagement de non concurrence lui interdisant, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, pour quelque raison que ce soit (démission, révocation, arrivée du terme...) :

- (i) de s'intéresser, directement ou indirectement, pour son compte personnel ou celui d'un tiers, en tant que salarié ou mandataire social, aux principales sociétés concurrentes de la Société et du Groupe SQLI identifiées et listées dans l'étude

réalisée en janvier 2008 par Pierre Audoin Consultants, ainsi qu'aux sociétés qu'elles contrôlent ou viendraient à contrôler et aux sociétés qui les contrôlent ou viendraient à les contrôler, le contrôle s'appréciant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (ci-après les « **Entités Concurrentes** »),

- (ii) d'acquérir, directement ou indirectement, une participation au capital d'une Entité Concurrente supérieure à 2%, en actions ou en droits de vote, sauf si cette acquisition résulte d'une opération de rapprochement entre SQLI et ladite Entité Concurrente.

Cet engagement de non-concurrence est limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et est limité aux activités de la Société et plus généralement du Groupe SQLI.

En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- (i) à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- (ii) à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

En cas de violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence, la Société serait automatiquement libérée de toute obligation de verser les mensualités visées au (ii) ci-dessus, les mensualités précédemment versées restant toutefois acquises à Monsieur El Mir. Monsieur El Mir devrait en outre restituer une fraction du montant par lui perçu au titre du (i) ci-dessus, au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date de la violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence et la date d'expiration normale de son engagement.

f) **Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux**

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre de titre	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat d'actions	600263	0,88	530257	1
Souscription d'actions par exercice de droits préférentiels	0	0	0	0
Souscription d'actions par exercice de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	0	0	0	0
Vente actions	30166	2,48	74821	1

Le détail par opération, date et mandataire concerné fait l'objet d'une publication sur le site de l'AMF.

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2008

Le capital social en début d'exercice était de 1.533.729,55 € divisé en 30.674.591 actions de 0,05 Euros de nominal.

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeurs	En titres
31 mars 2008	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	795,90 €	14 514,13 €	15 918	0,05 €	1 534 525,45 €	0690 509
7 mai 2008	Exercice de BSA émis en rémunération de l'apport des titres CLEAR VALUE à titre de complément de rémunération	14.444,30€		288.886	0,05 €	1.548.969,75€	30.979.395
30 juin 2008	Augmentation de capital en rémunération de l'apport de 3.920 actions de la société Eozen et 3.920 actions de la société Eozen Belgium	142.052,20€	7.325.737,78	2.841.044	0,05 €	1.691.021,95€	33.820.439
30 juin 2008	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE et par exercice d'options de souscription	13.574,90€	235.260,23€	271.498	0,05 €	1.704.596,85€	34.091.937
25 septembre 2008	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	7.461,25€	72.424,69€	149.225	0,05 €	1.712.058,10€	43241.162
9 décembre 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	6.427,45€	96.411.75€	128.549	0,05 €	1.718.485,55€	43369.711

Le capital social constaté en fin d'exercice est de 1.718.485,55 euros divisé en 34.369.711 actions de 0,05 Euros de nominal.

b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

La société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes, relatives à des franchissements de seuils intervenues en 2008 :

- Par courrier du 22 décembre 2008 la société par actions simplifiée AURINVEST a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société et détenir à cette date 1.919.167 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,58% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société, par suite d'acquisitions sur le marché ;
- Par courrier du 27 octobre 2008, complété par courrier du 28 octobre 2008, la société par actions simplifiée AURINVEST a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2008, le seuil de 5% du capital de la société et détenir à cette date 1.720.667 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société, par suite d'acquisitions sur le marché ;
- Par courrier du 1^{er} décembre 2008 la société ALTO INVEST, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société et détenir pour le compte desdits fonds à cette date 1.921.705 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société, par suite d'acquisitions sur le marché ;
- Par courrier du 24 septembre 2008 la société ALTO INVEST, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 septembre 2008, le seuil de 5% du capital de la société et détenir pour le compte desdits fonds à cette date 1.768.022 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 4,69% des droits de vote de cette société, par suite d'acquisitions sur le marché ;
- Par courrier du 4 juillet 2008 Monsieur Jean Rouveyrol a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2008, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société et détenir à cette date 1.621.398 actions SQLI représentant 3.242.796 droits de vote, soit 4,79% du capital et 8,63% des droits de vote de cette société, par suite de l'augmentation de capital consécutif à un apport en nature approuvée par l'assemblée générale du 30 juin 2008 ;
- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2007, le seuil de 5% des droits de vote de la société et détenir à cette date 1.656.585 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché ;
- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2007, le seuil de 5% du capital de

la société et détenir à cette date 1.510.714 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons les modifications intervenues au cours de l'exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<u>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</u>
AURINVEST
ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol
AURINVEST
ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</u>
Néant

c) **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)**

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11.

Il n'existe pas de détenteur de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par les statuts et par la loi.

Le conseil d'administration a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Le présent rapport comporte un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire et au

Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

VI. INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

a) Effectifs

- Informations sur l'effectif total du groupe

	2008	2007
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 859	1 419
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1.786	1 248
Mouvements de périmètre		250
Augmentation (diminution)	114	288
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 900	1 786

- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

Le groupe n'a pas rencontré de difficulté de recrutement particulière au cours de l'exercice 2008. L'essentiel des embauches est réalisé sous forme de CDI à l'exception de 84 CDD pour des missions de remplacement ou de mission de courte durée en cas de surcharge de travail.

- Les départs et leurs motifs

En 2008 les départs autres que pour démission ont été:

- 26 licenciements pour motifs personnel
- 69 fin de période d'essai
- 41 fin de CDD
- 7 congés parentaux.

- Recours aux heures supplémentaires

La société n'a pas eu recours aux heures supplémentaires.

- Recours à la main d'œuvre extérieure à la société

La société utilise la sous-traitance de manière marginale (de l'ordre de 5% du chiffre d'affaires).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnements.

Aucune mesure collective de réduction des effectifs n'est intervenue depuis 2003 au sein du groupe.

b) Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail

L'activité du groupe étant une activité de service, l'organisation du temps de travail s'adapte le plus souvent à celle des clients auprès desquels les missions sont conduites.

Durée du travail à temps plein et à temps partiel

Un accord sur la réduction du temps de travail est en vigueur dans les sociétés françaises du groupe depuis l'exercice 2000. La durée collective hebdomadaire du travail est fixée à 35 heures. Pour les ingénieurs et cadre constituant plus de 95% des collaborateurs du groupe une convention de forfait en jour a été instituée conduisant à l'octroi de 11 jours minimum de RTT par an.

Le travail à temps partiel tend à se développer, et représente 3% des effectifs.

- Absentéisme et ses motifs.

La société subit un absentéisme très limité essentiellement lié à des absences pour maladie.

c) **Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle**

- Rémunérations mensuelles moyennes et évolution

Le tableau ci-après illustre l'évolution des rémunérations moyennes brutes mensuelle et l'égalité professionnelle:

Evolution des rémunérations brutes mensuelles	2008		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3.867	3.423	3.494	3.316
Employés	2.000	1.920	2.206	1.889

- Charges sociales

Le montant des charges sociales (consolidé) s'élève à 32.440 milliers d'Euros.

- Application des dispositions du titre I du livre III du code du travail : participation et intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu avec le comité central d'entreprise en décembre 2003. Il n'a pas été reconduit en 2006.

La société applique le régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion mais compte tenu de ses déficits fiscaux reportables, aucune participation n'est à constater au titre de 2008. Une participation de 183.704 € a été constatée au profit des salariés de la filiale Clear Value France.

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société comporte une plus grande proportion d'hommes (78 %) que de femmes (22%) en raison d'une disproportion du même ordre constatée dans les différentes filières de formation.

d) **Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.**

Un comité d'entreprise représentatif de l'Unité Economique et Sociale étendu aux nouvelles sociétés acquises, a été élu en octobre 2008 après validation de l'UES par le Tribunal de Bobigny en juillet 2008.

e) **Conditions d'hygiène et de sécurité.**

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité ont été mis en place au cours du premier trimestre 2004. L'activité de prestataire informatique étant de nature essentiellement intellectuelle elle ne comporte pas de risque spécifique en matière de sécurité des personnes.

Les documents uniques de chaque site prévus par le code du travail en vue de recenser les risques professionnels sont établis.

f) **Formation.**

Un Plan de formation est établi chaque année et présenté aux représentants du personnel.

g) **Emploi et insertion des travailleurs handicapés.**

L'activité de prestataire de service comportant de nombreux déplacements, elle est difficile à exercer avec une mobilité réduite. La société acquitte de ce fait régulièrement les taxes liées à la faible proportion de travailleurs handicapés au sein de son effectif.

h) **Œuvres sociales.**

La société verse au profit de son comité d'entreprise au titre de ses œuvres sociales une cotisation de 0,15% des salaires bruts des sociétés soumises à cette obligation.

i) **Importance de la sous-traitance.**

Les sociétés du groupe effectuent régulièrement des prestations inter-sociétés notamment dans le cadre de projets réalisés au forfait. Mais il peut également y avoir sous-traitance de technicité ou de capacité en dehors du groupe. La sous-traitance externe a représenté en 2008 de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires.

j) **Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.**

L'implantation du groupe sur 13 points géographiques en France participe largement à l'effort de décentralisation.

k) **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.**

Le groupe SQLI a établi une charte de ses engagements en matière de droits sociaux fondamentaux.

l) **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les**

établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Le groupe SQLI n'entretient pas de relation particulière avec ce type d'organisations.

m) **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.**

La plate-forme offshore au Maroc contribue au développement d'emplois qualifiés dans ce pays en parfaite cohérence avec le plan gouvernemental local.

n) **Renseignements relatifs à la participation des salariés**

Lors de sa réunion du 25 septembre 2008, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 50.730,65€ par émission de 1.014.613 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux personnes adhérentes du PEG.

Le Président Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration, a décidé, le 28 octobre 2008, que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 29 octobre au 13 novembre 2008 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 0,80 Euros chacune, conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le Conseil d'administration a délégué au directeur général délégué le soin de prendre toutes mesures utiles pour la réalisation de cette augmentation de capital.

Le Directeur Général Délégué a constaté, le 9 décembre 2008, que 128.549 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Au dernier jour de l'exercice social, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 2,4 % du capital social, représentant 2,5 % des droits de vote (respectivement 7,6 % et 11,8 % en incluant les mandataires sociaux personnes physiques), dont 0,9 % sont l'objet d'une gestion collective (PEG).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, était nulle à l'exception de la société Clear Value France qui a constaté une participation de 183.704€.

Options de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et attributions gratuites d'actions

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a rédigé deux rapports spéciaux mis à votre disposition, afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice relatives aux options de souscription d'actions et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'une part, et aux attributions gratuites d'actions, d'autre part.

VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2008 : 417.120
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2008 : 66.707
Cours moyen des achats : 2,03
Cours moyen des ventes : 1,74
Montant des frais de négociation (honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) : 10.000€
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2008 : 380.532
Valeur évaluée au cours d'achat : 765.386€
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2008: 277.788€

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2008			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	417.120	66.707				
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	2,03€	1,74€				
Prix d'exercice moyen						
Montants	849.545€	116.516€				

b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008, détaillées par objectif

a) Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un Prestataire de Services d'investissement

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2008	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008)
En nombre d'actions	30.119	86.047	66.707	0	49.459
Prix de revient globaux	83.096	143.719	167.253	0	59.561
Prix moyens pondérés par action	2,759	1,67	2,50	0	1,20

b) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2008	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008)
En nombre d'actions	0	331.073	0	0	331.073
Prix de revient globaux	0	705.825	0	0	705.825
Prix moyens pondérés par action	0	2,132	0	0	2,132

c) Attribution aux salariés

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2008	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

d) Annulation

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2008	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

c) Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Directoire à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif du programme de rachat d'actions propres a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009.

Titres concernés : actions SQLI, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, – Code ISIN FR0004045540-SQI

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : 10%.

Prix d'achat unitaire maximum : 7 euros

Prix de vente unitaire minimum : 0,5 euro

Objectifs par ordre de priorité :

1. l'animation du marché ou liquidité de l'action SQLI dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement,
2. leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
3. leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,
4. leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la 14^{ème} résolution.

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

*

*

*

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Monsieur Yahya El Mir
Président du Conseil d'administration
Directeur général

SQLI					
Etats financiers au 31 décembre 2008					
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 718 486	1 533 730	1 409 490	1 332 339	969 808
Nombre d'actions					
- ordinaires	34 369 711	30 674 591	28 189 804	26 646 783	19 396 159
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	2 675 431	2 079 331	2 304 585	2 563 719	3 741 280
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 304 711	94 409 652	74 511 249	44 381 903	38 268 057
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 771 475	7 030 311	4 343 229	993 564	954 905
Impôts sur les bénéfices	- 1 585 328	-143 305	-126 869	-295 420	-279 552
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	2 249 749	1 249 923	-157 999	645 312	-168 309
Résultat net	1 107 054	5 923 693	4 628 096	643 672	1 402 766
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,10	0,23	0,16	0,05	0,06
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,03	0,19	0,16	0,02	0,07
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 383	1 156	797	530	518
Masse salariale	56 068 141	44 755 152	36 927 650	21 068 143	18 353 900
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	26 324 837	21 006 779	17 346 314	10 676 876	9 263 629

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2008
15 juin 2007	15	Augmenter le capital social : 1- par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le directoire appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	14 août 2009	1 200 000 €	Néant
		2- par incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres.			Montant des primes et réserves au jour de l'opération	
15 juin 2007	16	Augmenter le capital social par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le directoire appréciera, tant en France qu'à l'étranger, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	14 août 2009	1 000 000 € (ce montant s'imputant sur le plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution 15)	Néant
15 juin 2007	17	Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	30 jours suivant la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale (ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la résolution 15)	Néant
15 juin 2007	18	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles sans droit	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de	

		préférentiel de souscription servant à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature			10% de son capital et dans la limite du plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution n°15	Néant
15 juin 2007	19	Attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié ou des mandataires sociaux.	26 mois	30 juin 2008	Dans la limite de 800 000 actions, soit un montant nominal maximum de 40.000€	575.500 actions ont été attribuées gratuitement par le Directoire du 30 juin 2008
15 juin 2007	20	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail.	26 mois	30 juin 2008	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €.	130.139 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 2,22€ soit une augmentation de capital de 6.506,95€ constatée par le Directoire du 10 décembre 2007
30 juin 2008	28	Attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié ou des mandataires sociaux.	26 mois	29 août 2010	Dans la limite de 10% de son capital	500.000 actions ont été attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 30 juin 2008
30 juin 2008	29	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail.	26 mois	29 août 2010	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €.	128.549 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 0,80€ soit une augmentation de capital de 6.427,45 € constatée par le Directeur Général Délégué le 9 décembre 2008

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson

93210 La Plaine Saint-Denis

**Rapport général des Commissaires aux
Comptes sur les comptes sociaux**

Exercice clos le 31 décembre 2008

CONSTANTIN ASSOCIES
114 rue Marius AUFAN
92532 - LEVALLOIS-PERRET Cedex

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Les notes « Immobilisations incorporelles » exposent les règles et méthodes d'évaluation des fonds de commerce dans les notes D.a et E.1 de l'Annexe.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note D.c. de l'Annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciations.
- SQLI constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note D.h de l'Annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction Générale.
- Les autres appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur les principes comptables suivis, les autres estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes ; celles-ci n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois Perret, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Thierry QUERON

Claude FIEU

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

CONSTANTIN ASSOCIES
114 rue Marius AUFAN
92532 – LEVALLOIS-PERRET Cedex

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson
93210 - La Plaine Saint-Denis

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Ecarts d'acquisition

Les notes II 5, IV, VI 1 et 4 de l'annexe exposent les règles et méthodes de consolidation relatives à l'évolution du périmètre de consolidation et au traitement des écarts d'acquisitions sur l'exercice 2008 résultant d'opérations de croissance externe.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables retenues pour les entrées dans le périmètre de consolidation.

Nos travaux ont également consisté pour les tests de perte de valeur, à revoir le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour les effectuer et apprécier le caractère raisonnable de ces appréciations.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

SQLI constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans les notes II 15 et 18, VI 20 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction générale.

Stocks options et Plan d'Epargne Entreprise

Les notes II 20 et 21, VI 12 et 13 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des stocks options et du plan d'épargne entreprise. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note II 3 aux états financiers, les estimations mentionnées aux paragraphes précédents reposent sur des prévisions ou des hypothèses. S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions ou des hypothèses présentées.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Thierry QUERON

Claude FIEU

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

SQLI

Société anonyme

Au capital de 1.718.485,55 €uros

Siège social : Immeuble Le Pressenssé

268, avenue du Président Wilson

93210 La Plaine Saint-Denis

RCS Bobigny 353 861 909

INSEE : 353 861 909 00094

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéas 6 et suivants du Code de Commerce, je vous rends compte, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport comporte également des indications sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008. Je vous rappelle en effet que jusqu'à l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2008, la Société était organisée en Directoire et Conseil de surveillance. L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2008 a décidé d'adopter pour la Société, sous sa forme de société anonyme, l'organisation en Conseil d'administration.

La Société a décidé, lors du Conseil d'administration du 13 novembre 2008, de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, dont la version consolidée de décembre 2008 peut être consultée sur le site de la Société⁸ et sur le site du MEDEF⁹. Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions de ce Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le présent rapport a été établi avec l'appui du Guide d'élaboration du document de référence à destination des VaMPs publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 9 janvier 2008.

Il contient une évaluation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dont il rend compte.

⁸ <http://www.sqli.com>

⁹ http://www.medef.fr/medias/files/137928_FICHER_0.pdf

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de réunion du 25 mars 2009, sera joint au Rapport de Gestion et au rapport sur le Groupe établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2008, et sera rendu public dans les conditions fixées par la Loi et les Règlements.

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'administration, conformément audit article.

Les Commissaires aux comptes, vous présenteront par ailleurs un rapport joint à leur rapport général présentant leurs observations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques présentées ci-après qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

* *
*

I CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 30 JUIN 2008

1. Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance était composé de la façon suivante au cours du premier semestre 2008 :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Jean Rouveyrol	26 juin 2002	30 juin 2008
Vice-Président	Roland Fitoussi	Idem	Idem
Membre	FD5 représentée par Monsieur de Beublain	Idem	Idem
Membre	Dominique Chambas	Idem	Idem
Membre	Bernard Jacon	10 juin 2004	Idem
Membre	Marc Bucaille	Idem	Idem
Membre	Patrick Lacarrière	16 juin 2006	Idem

L'adoption, par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2008, de l'organisation en Conseil d'administration, a mis fin aux mandats des membres du Conseil de surveillance ci-dessus.

2. Mission du Conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance exerçait jusqu'au 30 juin 2008, conformément à la loi, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre le Conseil était doté des pouvoirs suivants :

- Il pouvait, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se faire communiquer les documents qu'il estimait utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle était indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il portait non seulement sur la régularité des comptes mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du directoire sans immixtion dans sa gestion.

3. Préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance

L'agenda des réunions du Conseil de surveillance était établi au début de chaque année, afin de prévoir un minimum de quatre réunions annuelles pour présentation des rapports trimestriels du Directoire. Les comptes semestriels, le rapport de gestion semestriel et les documents de gestion prévisionnelle étaient également présentés lors de ces réunions. D'autres réunions pouvaient être ajoutées si le Directoire en faisait la demande afin de solliciter des autorisations du Conseil de surveillance ou si l'un des membres du Conseil l'estimait opportun.

Les réunions du Conseil de surveillance pouvaient être précédées d'échanges entre les membres du Conseil de surveillance sur les documents transmis par le Directoire en vue de ladite réunion. Les membres du Directoire participaient habituellement à la réunion du Conseil de surveillance.

Le conseil de Surveillance exerçait sa mission au sein de la société SQLI de la manière suivante :

- Réunion trimestrielle du Conseil de Surveillance. Présentation de son rapport trimestriel par le Directoire, suivie par une session de questions-réponses où chaque personne présente demandait les éclaircissements et précisions souhaités ;
- Examen par les membres du Conseil de surveillance du rapport de gestion semestriel présenté par le Directoire chaque année entre la fin du premier semestre de l'exercice et le 31 octobre ;
- Réunion bisannuelle du Conseil de surveillance en présence du Directoire, aux fins de présentation des documents de gestion prévisionnelle et du rapport du Directoire analysant ces documents, présentation suivie d'une session de questions-réponses où chaque personne présente demandait les éclaircissements et précisions souhaités ;
- Réunion annuelle du Conseil de surveillance en présence du Directoire, aux fins de présentation de son rapport annuel par le Directoire, présentation suivie d'une session de questions-réponses où chaque personne présente demandait les éclaircissements et précisions souhaités ;
- Rencontres et contacts ponctuels avec les membres du Directoire.

Le rapport trimestriel du Directoire était usuellement articulé comme suit :

- Activités et Résultats trimestriels consolidés ;
- Evolution des indicateurs de gestion du groupe ;
- Résultats trimestriels par agence ;
- Situation de la trésorerie ;
- Prévisions actualisées ;
- Point d'information sur les projets de développement en cours ;
- Information d'importance significative.

Le Directoire consultait régulièrement le Conseil, avant toute décision majeure (événements affectant le capital, ouverture ou fermeture d'établissements ou de filiales, acquisition de sociétés, plan d'épargne de groupe, attributions gratuites d'actions... ont ainsi fait l'objet d'une consultation préalable du Conseil de Surveillance par le Directoire avant le lancement effectif des projets concernés).

Préalablement au changement de mode de gouvernance de la Société, le Conseil de surveillance s'est réuni deux fois en 2008. Le taux de participation de ses membres a été de 85,7%.

4. Détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux au cours du 1^{er} semestre 2008

Le Conseil de surveillance du 29 juin 2004 a entériné la création d'un comité des rémunérations ayant en charge le suivi de la rémunération des membres du Directoire. Jusqu'au 30 juin 2008, ce comité des rémunérations était composé de Bernard Jacon, Hervé de Beublain représentant permanent de FD5 et de Jean Rouveyrol.

Toute modification de la rémunération des membres du Directoire, et notamment la fixation annuelle de leur rémunération proportionnelle, ainsi que toute attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire devait être examinée par le comité des rémunérations. Celui-ci pouvait soit faire ses propres propositions au Conseil de surveillance, concernant ces différents aspects de la rémunération des membres du Directoire, soit donner un avis au Conseil de surveillance sur les propositions faites à ce sujet par le directoire lui-même.

Pour l'exercice 2008, la rémunération des membres du Directoire a été fixée comme suit :

- la rémunération fixe des membres du Directoire fixée pour l'année 2007 a été reconduite au titre du premier semestre 2008, soit :
 - Yahya El Mir : 146.662€
 - Bruno Leyssene : 124.663 €
 - Nicolas Rebours : 124.989 €

- s'agissant de la partie variable, le Conseil de surveillance a décidé, compte tenu du projet de nouvelle organisation de la Société et dans la l'attente de la définition du prochain plan triennal 2009/2011, que les montants et objectifs seraient définis ultérieurement. Le Conseil a toutefois décidé le versement aux membres du Directoire d'une prime exceptionnelle sur 2008 répartie comme suit :
 - Yahya El Mir = 60.000€
 - Nicolas Rebours = 40.000€
 - Bruno Leyssene = 30.000€

Les règles de répartition des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance et les montants individuels des versements effectués sont exposés dans le Rapport de Gestion.

II CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

1. Changement de mode de gouvernance

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2008 a décidé d'adopter pour la Société, sous sa forme de société anonyme, l'organisation en Conseil d'administration. La forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance faisait en effet peser sur la Société, et plus particulièrement ses dirigeants, des lourdeurs (multiplication des réunions, des procès verbaux et des rapports à établir) qui ne trouvaient pas de contrepartie dans le fonctionnement de la Société.

2. Composition du Conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateur Président Directeur général	Yahya El Mir	30 juin 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Administrateur	Jean Rouveyrol	Idem	Idem
Administrateur	Roland Fitoussi	Idem	Idem
Administrateur	Dominique Chambas	Idem	Idem
Administrateur	Aurinvest représenté par Michel Demont	Idem	Idem
Administrateur	Jean-David Benichou	Idem et cooptation par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008 suite à une démission d'office	Idem

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Rapport de Gestion expose les motivations et justifications de ce choix.

L'indépendance de chaque administrateur a été appréciée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2009 au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF visant à prévenir les conflits d'intérêt.

La situation de chaque administrateur au regard de ces critères est la suivante :

- Monsieur Yahya El Mir : non indépendant à raison de ses fonctions de mandataire social dirigeant ;
- Monsieur Jean Rouveyrol : non indépendant à raison de sa qualité de fondateur et ancien mandataire social dirigeant de l'entreprise ;
- Monsieur Roland Fitoussi : indépendant ;
- Monsieur Dominique Chambas : indépendant ;
- Aurinvest représenté par Monsieur Michel Demont : indépendant ;
- Monsieur Jean-David Benichou : indépendant.

La part des membres indépendants s'élève ainsi aux deux tiers, proportion largement supérieure à celle requise par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation et estime que sa composition est équilibrée et propre à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Les statuts de la Société prévoient une durée de fonction des administrateurs de six années, supérieure à la limite de quatre années fixée par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Il a en effet été estimé que la stabilité des administrateurs était le gage de la compréhension par chacun du fonctionnement de l'entreprise et constituait donc un facteur déterminant de la qualité des débats en son sein.

Par ailleurs, les administrateurs en fonction ayant tous été nommés dans le cadre du changement de mode de gouvernance adopté par l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, les mandats ne sont pas échelonnés. Afin de se conformer au Code de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration s'efforcera d'assurer à l'avenir un tel échelonnement afin d'éviter un renouvellement en bloc du Conseil et de favoriser un renouvellement harmonieux.

5. Mission du Conseil d'administration

Conformément à la Loi, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En exerçant ses prérogatives légales, le conseil d'administration remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation des fonctions de président et de directeur général ou unicité de ces fonctions), contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

3. Limitations de pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité les pouvoirs accordés au Directeur Général en requérant l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition de société réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10% au chiffre d'affaires consolidé du groupe SQLI au titre du dernier exercice clos.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité les pouvoirs accordés au Directeur Général Délégué en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur à 1.000.000€, sauf signature de marchés publics pour lesquels le Directeur Général Délégué peut engager la Société sans limitation de montant.

4. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a adopté un règlement intérieur, modifié le 25 mars 2009 et joint au présent rapport. Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration à tout moment compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Le Règlement Intérieur a notamment pour objet de :

- préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée Générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- optimiser l'efficacité des réunions, des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil d'Administration fera de son fonctionnement ;
- et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans le cadre des règles garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Dans cette perspective, le Règlement Intérieur prévoit que le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés préalablement à la réunion de ce dernier des éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général communique au Conseil d'Administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un point sur l'activité d'exploitation de la Société ;
- un suivi des investissements et désinvestissements ;
- le tableau des effectifs de la Société et de ses filiales.

Le Président Directeur Général communique au Conseil d'Administration au moins une fois par an le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales.

Le Président Directeur Général communique au Conseil d'Administration au moins une fois par an les informations suivantes :

- un état des conventions visées par les articles L 225-38 et suivantes du Code de commerce, conclues au cours de l'année précédente ;
- l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Les demandes d'information portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président ou au Directeur Général et au Secrétaire du Conseil d'Administration, ce dernier étant chargé d'y répondre dans les meilleurs délais.

Afin de compléter leur information, les administrateurs disposent également de la faculté de rencontrer les principaux dirigeants de la Société, y compris hors la présence du Président, du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués. Dans ce dernier cas, ces derniers devront en avoir été informés au préalable par l'administrateur concerné.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence et de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, la participation au Conseil d'Administration par voie de visioconférence ou de télécommunication n'est pas possible pour les opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, soit pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Suite au changement de mode de gouvernance de la Société, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2008 et ses décisions ou délibérations ont fait l'objet de procès-verbaux. Le taux de participation de ses membres a été de 88,88%. Chacune des réunions a été précédée des communications et informations prévues par le Règlement Intérieur.

Lors de ces réunions, le Conseil a notamment débattu des points suivants : mise en place de la gouvernance, stratégie de développement du groupe, arrêté des comptes semestriels, arrêté du chiffre d'affaires trimestriel, augmentation de capital réservée aux salariés, rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas suivre les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF quant à la constitution de comités en son sein. Le Conseil d'administration estime en effet être suffisamment restreint pour que chaque membre prenne pleinement part (i) à l'examen des comptes semestriels et annuels et veille à la fiabilité et à la qualité des informations financières, et (ii) à la détermination et au contrôle de la politique de rémunération des dirigeants. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de ne pas constituer en son sein de comité d'audit et de comité de rémunération pour le moment.

6. Détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux au cours du 2^{ème} semestre 2008

La détermination de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants, et notamment la fixation annuelle de leur rémunération proportionnelle, ainsi que toute attribution gratuite d'actions, est examinée et décidée par le Conseil d'administration en fonction du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée avec pour objectif de retenir et motiver les dirigeants de l'entreprise jugés performants.

La rémunération actuelle de Monsieur Yahya EL MIR a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juin 2008 au cours de laquelle il a décidé de nommer Monsieur Yahya EL MIR aux fonctions de Président Directeur Général. Préalablement à cette réunion, Monsieur Jean Rouveyrol, alors Président du Conseil de surveillance de la Société, a conduit une réflexion avec les personnes dont la nomination en qualité d'administrateur était soumise à l'Assemblée Générale, sur la rémunération de Monsieur Yahya El Mir et les conséquences de son éventuel départ du groupe SQLI.

Sur la base de cette concertation, le Conseil d'administration du 30 juin 2008, à l'unanimité :

- A fixé la rémunération annuelle fixe de Monsieur Yahya EL MIR à 250.000€;
- A attribué gratuitement à Monsieur Yahya EL MIR 500.000 actions de la Société, non soumises à des conditions de performance ;
- A attribué à Monsieur Yahya EL MIR une indemnité de 250.000€ Euros en cas de départ de la Société, pour quelque raison que ce soit, sous réserve que la marge opérationnelle courante de la

Société soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble de ses fonctions au sein de la société SQLI.

Parallèlement, Monsieur Yahya EL MIR a accepté de souscrire un engagement de non concurrence en contrepartie duquel la Société s'est engagée à lui verser, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société.

Le conseil d'administration a pris connaissance, lors de sa réunion du 13 novembre 2008, des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il est apparu que les décisions prises le 30 juin 2008 concernant Monsieur Yahya EL MIR divergent de ces recommandations sur les points suivants :

- l'attribution gratuite d'actions sans conditions de performance ;
- l'octroi d'une indemnité de départ y compris en cas de départ volontaire ;
- le montant cumulé des indemnités de départ et de non concurrence excédant deux ans de rémunération (fixe et variable).

Sans revenir sur les décisions et engagements pris par la Société avant la publication des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, le Conseil d'administration considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et se mettra en conformité avec elles au fur et à mesure qu'il aura à prendre de nouvelles décisions concernant la rémunération des dirigeants.

Lors de sa réunion du 30 juin 2008, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que Monsieur Nicolas Rebours ne percevra aucune rémunération pour son mandat de Directeur Général Délégué. Il est précisé que Monsieur Nicolas REBOURS a conservé le bénéfice de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier du groupe. Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, toute modification apportée à ce contrat de travail doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration à titre de convention réglementée.

La rémunération salariée annuelle fixe de Monsieur Nicolas Rebours a ainsi été portée de 124.989 € à 150.000 euros brut, après avoir été dûment autorisée par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008. La partie variable a été quant à elle portée à 60.000 euros brut.

Les informations concernant la rémunération des mandataires sociaux incluses dans le Rapport de Gestion sont présentées conformément à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux. Elles sont conformes aux exigences du Code de commerce concernant les informations à donner dans le rapport de gestion, au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux d'octobre 2008.

Du fait du changement récent de mode de gouvernance, les administrateurs en fonction n'ont pas encore perçu de jetons de présence.

III MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de la Société¹⁰ ne prévoient pas de modalités particulières de participation aux Assemblées Générales. Les assemblées sont réunies dans les conditions prévues par la Loi et les Règlements, au siège social de la Société.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la Loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres par l'enregistrement comptable de ces titres à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

Afin de faciliter la participation des actionnaires aux Assemblées, et conformément aux recommandations de l'AMF, la Société publie sur son site internet l'ensemble de la documentation d'assemblée.

Une Assemblée Générale Mixte, ordinaire et extraordinaire, est généralement réunie au mois de juin de chaque année. La participation à ces assemblées pour les deux dernières années a été la suivante :

- Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 : les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient 41,33% des actions ayant le droit de vote.
- Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 : les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient 45,61% des actions ayant le droit de vote.

IV PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. Objectifs poursuivis par le contrôle interne et la gestion des risques de SQLI

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par la loi les règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

¹⁰ Disponibles au siège social, au greffe du tribunal de commerce de Bobigny et sur le site de la Société : <http://www.sqli.com>

et d'une façon générale, de contribuer à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Présentation de l'organisation du contrôle interne et la gestion des risques mis en place

Le groupe SQLI a mis en œuvre une organisation et un système d'information adaptés à son activité de prestataire de service informatique implanté sur plusieurs pays, plusieurs sites et au travers de plusieurs entités juridiques.

Cette configuration a conduit à accorder une autonomie importante aux directions opérationnelles pour assurer une bonne gestion du personnel et de la relation client. Cette autonomie est toutefois associée à une centralisation au siège des fonctions comptabilité, paie, achat et trésorerie ainsi que du contrôle de gestion. Par ailleurs l'ensemble du groupe est fédéré au travers d'un système d'information « centralisé-décentralisé », chaque acteur de l'entreprise peut ainsi accéder aux informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa mission et mettre à jour les données dont il est responsable.

Le contrôle de gestion dispose des niveaux d'accès les plus étendus afin de pouvoir contrôler l'ensemble des opérations du groupe.

Le présent rapport présente les points clefs du contrôle interne au sein du groupe SQLI, à savoir :

- a) les délégations données par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ;
- b) l'organisation administrative de la Société, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ;
- c) le contrôle interne

a) Délégations données par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué

Seuls le Directeur Général et le Directeur Général Délégués (la « Direction Générale ») représentent SQLI dans ses rapports avec les tiers.

Les Directeurs d'agences qui assument les fonctions locales de responsable d'établissement se sont vus déléguer les pouvoirs suivants :

Pouvoirs délégués à chaque Directeur d'agence¹¹

Relations avec les clients :

Délégation pour négocier et signer les contrats standards en vigueur au sein de la société SQLI avec les clients dans une limite unitaire de 1.000.000€uros hors-taxes.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce.

Relations avec les fournisseurs :

Délégation pour négocier et signer les contrats avec les fournisseurs dans une limite unitaire de 5.000€uros hors taxes, après accord préalable du représentant de la société sur l'engagement d'achat.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce.

Relations avec les salariés :

Dans le cadre des directives données par le représentant de la Société, délégation pour :

- (i) Assurer la gestion du personnel placé sous sa responsabilité dans le respect de la loi et des règlements en vigueur,*
- (ii) Prendre toute sanction disciplinaire ou autre mesure nécessaire concernant les salariés de la Société,*
- (iii) Représenter la Société dans les procédures de licenciement concernant les salariés (entretien préalable et signature de la lettre de licenciement)*
- (iv) Représenter la Société dans les conflits concernant les salariés devant la juridiction des prud'hommes.*
- (v) Signer les contrats de travail des nouveaux salariés embauchés et les avenants au contrat de travail du personnel placé sous sa responsabilité après accord préalable du représentant de la société,*

Divers :

Signer la correspondance et tout acte entrant dans l'objet de la délégation.

b) Organisation administrative, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable

Les fonctions suivantes sont assurées par le siège pour la Société et l'ensemble de ses filiales françaises :

¹¹ Il est rappelé que l'activité du groupe SQLI est répartie en 10 agences (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Poitiers, Est, Méditerranée, Suisse, Maroc) couvrant 15 points géographiques (Aix en Provence, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Lyon, Paris, Strasbourg, Dijon, Lausanne, Poitiers, Genève, Rabat, Casablanca , Oujda).

- Gestion de la trésorerie et moyens de paiement
- Comptabilité
- Contrôle de gestion
- Achats
- Paie

Au sein des filiales étrangères la paie et la comptabilité au format local sont assurées par un cabinet comptable extérieur mais les services administratifs du siège assurent la révision régulière des comptes de ces filiales et le contrôle de gestion. .

Moyens mis en œuvre : environ 20 personnes

Les agences gèrent les fonctions suivantes :

- Administration des ventes
- Gestion du personnel

Moyens mis en œuvre : 30 assistantes

Les systèmes utilisés sont les suivants :

- ERP Agresso pour Comptabilité/Facturation groupe
- CCMX pour la paie France
- Application Web interne (intitulée APP) pour assurer la suivi des éléments suivants :
 - gestion du personnel (contrats de travail, entrée, sortie, congés...)
 - gestion des éléments de paie
 - suivi des temps passés
 - contrôle de gestion
 - reporting mensuel
 - gestion du parc informatique.

Le groupe Eozen récemment intégré gère l'ensemble de son activité avec un ERP SAP ;

La communication financière et comptable est assurée par la Direction Générale. La Société dispose d'un échéancier récapitulant ses obligations périodiques en matière de communication comptable et financière.

c) Contrôle interne et gestion des risques

Le présent paragraphe présente des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques en se focalisant sur les éléments les plus significatifs :

Procédures :

Les principales procédures établies par la Société sont listées ci-après :

- Guide du manager
- Procédure note de frais
- Guide d'utilisation des véhicules
- Procédure de suivi de l'application de gestion
- Procédure d'achat
- Procédure de vente et Contrats types

L'identification des principaux risques, le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par la Direction Générale sous le contrôle du Conseil d'administration et en relation permanente avec les responsables d'agences.

Reporting :

Un reporting mensuel comportant tant les résultats de chaque agence que l'évolution des indicateurs de gestion est produit chaque mois et fait l'objet d'échanges réguliers entre la direction du groupe et chaque responsable d'agence.

Consolidation :

La consolidation des données financières est réalisée par les services comptables du siège au moyen d'un logiciel spécialisé de consolidation reconnu. La remontée des informations des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est réalisée grâce à l'ERP Agresso pour SQLI et ses filiales françaises et Suisse et sur la base des éléments financiers préparés par les cabinets comptables locaux pour les autres filiales étrangères.

Cycle vente client :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'application Web de suivi de projet est au centre du système d'information de la Société.

Chaque collaborateur renseigne les temps passés par projet dans l'application ; ces temps sont validés par le responsable de projet et le manager direct de chaque collaborateur. La détermination du chiffre d'affaires est faite à l'avancement sur les forfaits en comparant les temps passés aux temps budgétés. Les projets importants ou dont les marges prévisionnelles ne sont pas conformes aux objectifs requièrent une validation par la Direction Générale.

Les coûts prévisionnels des forfaits font l'objet d'une révision régulière par les responsables de projet. Le contrôle de gestion vérifie la cohérence de ces révisions et valide régulièrement les informations détaillées.

- Risque client

La quasi totalité du chiffre d'affaires est cédé à une société d'affacturage qui assume le risque de solvabilité ; des procédures spécifiques de crédit sont le cas échéant mises en œuvre lorsque la société d'affacturage refuse une ligne d'encours pour un client.

- Suivi des délais de règlement

Les factures client sont émises par les assistantes d'agence lorsque le dossier est complet (commande, recette ou feuille de temps émargée). La gestion des comptes clients est assurée par le siège. Les créances sur les clients en retard de paiement font l'objet de relances et donnent lieu le cas échéant à une procédure contentieuse. Le délai de règlement client et les créances ayant dépassé l'échéance de paiement font l'objet d'un reporting mensuel par agence communiqué à la Direction Générale et aux directeurs d'agence concernés. La société d'affacturage procède à la relance et gère les éventuelles procédures contentieuses relatives aux factures cédées par SQLI.

Cycle achat fournisseur :

Chaque achat est soumis à une procédure d'autorisation préalable par le responsable d'agence et la Direction Générale. Les engagements d'achat font l'objet d'un suivi centralisé permettant de s'assurer du respect du principe de rattachement des charges à l'exercice.

Les règlements des fournisseurs sont réalisés par le siège après vérification des « bons à payer » communiqués par les directeurs d'agence.

Cycle paie personnel :

Les embauches sont réalisées par les directeurs d'agence après accord de la Direction Générale. Les entrées et sorties de personnel sont suivies dans une application Web temps réel. Les éléments variables de paie sont proposés par les directeurs d'agences et font l'objet d'une validation par un membre de la direction générale. La paie est gérée au siège et fait l'objet d'une validation mensuelle par chaque responsable de département (Les agences sont divisées en « Business Unit », départements constituant des centres de profit élémentaires sous la responsabilité d'un manager qui rapporte au directeur d'agence)

Trésorerie :

Une séparation des fonctions comptables et de gestion des moyens de paiement est clairement établie. La sécurité physique (accès aux locaux, télésurveillance, protection des moyens de paiement) est prise en compte. La Société ne réalise pas d'opération spéculative sur les taux ou les devises mais peut être amenée à réaliser des opérations de couverture.

Autres risques :

- Risque informatique

Le groupe a mis en œuvre les moyens destinés à couvrir les principaux risques en matière informatique : sécurité d'accès physique aux locaux, sécurité d'accès informatique, sauvegarde des données. Une assurance a été souscrite pour couvrir le vol et le bris des matériels informatiques.

- Responsabilité civile de l'entreprise et de ses dirigeants

La Société dispose d'assurances couvrant la responsabilité civile de la Société mais également celle de ses dirigeants mandataires sociaux et directeurs délégués.

Acteurs de l'audit interne :

La Direction Générale, sous le contrôle du Conseil d'administration, s'assure du respect des procédures par l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Relation avec les commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes effectuent leur mission en relation étroite avec les services administratifs et financiers de la Société. Une réunion de fin de mission est usuellement organisée avec

la Direction Générale. Dans la réalisation de leur mission, l'accès à tout collaborateur du groupe leur est ouvert. Des contacts réguliers sont entretenus entre les Commissaires aux comptes et les membres du Conseil d'administration.

La Conseil d'administration s'assure que les commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

3. Évaluation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'estime que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites ci-avant sont adaptées à l'entreprise et efficaces.

Le Président du Conseil d'administration
Yahya El Mir

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

**Rapport des Commissaires aux Comptes
Établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président
du Conseil d'administration de la société SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2008

CONTANTIN ASSOCIES
114 rue Marius AUFAN
92532 LEVALLOIS-PERRET Cedex

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SQLI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président du conseil d'administration d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Thierry QUERON

Claude FIEU

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Missions	FIDUCIAIRE DE LA TOUR				CONSTANTIN ASSOCIES			
	2007	2008	2007 en %	2008 en %	2007	2008	2007 en %	2008 en %
AUDIT								
· Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés								
Emetteur	74 750 €	87 600 €	75%	78%	74 750 €	95 454 €	60%	96%
Filiales intégrées globalement	20 160 €	24 000€	20%	22%	27 100 €	3 500€	22%	4%
· Missions accessoires	5 000 €		5%		22 100 €		18%	
TOTAL	99 910 €	111 600 €	100%	100%	123 950 €	98 954 €	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
· Autres Juridique, fiscal ,social								
TOTAL	99 910 €	111 600 €	100%	100%	123 950 €	98 954€	100%	100%